

#V
012

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE

FACULTE DE DROIT ET SCIENCES ECONOMIQUES

Département de Sciences Economiques

Année Académique 1985-1986

LES ASSURANCES DANS LE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE

Etude Comparée des cas Béninois et Camerounais

MEMOIRE

Présenté en vue de l'obtention
de la Maîtrise en sciences économiques
option: Economie de l'entreprise

Par

BIAO Pierre Moïse

Licencié es-sciences économiques
Economie de l'entreprise

Sous la direction de:

Mr COUSTOU Alain

Docteur es-sciences économiques

Yaoundé — Septembre 1986

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE

FACULTE DE DROIT ET SCIENCES ECONOMIQUES

Département de Sciences Economiques

Année Académique 1985-1986

**LES ASSURANCES DANS LE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

Etude Comparée des cas Béninois et Camerounais

MEMOIRE

Présenté en vue de l'obtention
de la Maîtrise en sciences économiques
option: Economie de l'entreprise

Par

BIAO Pierre Moïse

Licencié es-sciences économiques
Economie de l'entreprise

Sous la direction de:

Mr COUSTOU Alain

Docteur es-sciences économiques

Yaoundé — Septembre 1986

D E D I C A C E

A ma tante BIGNON "Dada-Kikélé".
tu m'as souvent dit de ne rien abandonner de ce qui commencé peut
être achevé sans sacrifice humain.

A Monsieur Gabriel ILEDI, mon tuteur : tu m'as appris
à mieux faire ce qui peut être amélioré.

A Mes PARENTS. Vous m'avez donné la chance d'apprendre
à lire.

A Monsieur Barthélémy BIAO, pour ce que tu as fait et
ce que tu pourras faire au nom de la FRATERNITE.

A vous tous jeunes FRERES et COUSINS afin que vous
ayez foi en l'effort.

ABREVIATIONS ET SIGLES

AFRICA-RE	: Société Africaine de Réassurance
ALICO	: American Life Insurance Compagny
AMACAM	: Assurances Mutuelles Agricoles du CAMEROUN
CAF	: Coût Assurance Fret
CAMAIR	: Cameroon Airlines
CAMSUCO	: Cameroon Sugar Compagny
CICA	: Conférence Internationale des Contrôles d'Assurances
CICARE	: Société de Réassurance pour les pays de la CICA
CNPS	: Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNUCED	: Conférence des Nations-Unies pour le Commerce et le Développement
COFACE	: Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur
FOB	: Free On Board
IIA	: Institut International des Assurances
MAETUR	: Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux
O.A.A.	: Organisation des Assurances Africaines
OBSS	: Office Béninois de Sécurité Sociale
OCB	: Organisation Camerounaise de Banane
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PMI	: Petite et Moyenne Industrie
PNB	: Produit National Brut
RPB	: République Populaire du BENIN
SIC	: Société Immobilière du CAMEROUN
SONAR	: Société Nationale d'Assurance et de Réassurance.

AVANT - PROPOS

Les économies des pays en développement sont désarticulées dit-on facilement. En les étudiant secteur par secteur, on y relève divers degrés de désarticulation. Nous avons choisi dans le cadre du présent mémoire de porter notre attention sur le secteur de l'assurance. Ce secteur nous semble-t-il, peut ne pas être très affecté par le phénomène de désarticulation car il ne nécessite pas un investissement technique considérable préalablement à son implantation d'une part et d'autre part ses "produits" peuvent être consommés localement.

Si nous manifestons un enthousiasme pour l'assurance, nous avons été embarrassé quant à l'itinéraire de l'analyse économique à choisir, embarras entre :

- l'économie internationale
- l'économie de développement
- l'économie comparative.

Nous avons dirigé notre choix sur l'économie de développement, mais nous voulons en même temps nous initier également à l'économie comparative car comme le dit si bien DENIS-CLAIR Lambert "C'est dans l'étude des systèmes économiques comparés et des complexes de structure que surgit le plus fortement la prise de conscience des caractères spécifiques des pays sous-développés". Nous avons alors choisi, tout en restant dans le secteur de l'assurance, de faire une étude comparative. Notre origine (le BENIN) et notre présence au CAMEROUN depuis quatre ans ont affermi notre choix pour l'économie comparative.

Tout ce qui précède justifie le titre de notre mémoire
LES ASSURANCES DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Etude comparée de cas béninois et camerounais.

Nous n'avons reçu aucun enseignement théorique en assurance nous permettant d'aborder avec sérénité un tel sujet, nous avons seulement été encouragé par des promesses qui sont très tôt devenues des disponibilités.

C'est pourquoi nous prions Monsieur Alain COUSTOU, Chargé de cours au département de l'économie à la Faculté de Droit et Sciences Economiques de

Yaoundé, de trouver ici notre entière reconnaissance. Il a accepté de nous diriger malgré son emploi de temps déjà très chargé. Nous avons bénéficié de ses multiples conseils et remarques. Les insuffisances de ce travail ne peuvent tenir qu'à notre qualité de débutant dans la noble voie de recherche en sciences économiques. Qu'il nous en fasse grâce et reçoive nos remerciements.

Après nous avoir encouragé dans le choix de notre sujet, Monsieur Philippe ATKLA Secrétaire Général de l'I.I.A. nous a fourni de la documentation tant théorique que statistique. Il est possible que ce travail ne comble pas ses espoirs, qu'il nous en excuse et veuille recevoir toute notre gratitude.

C'est à la bibliothèque de l'I.I.A. que nous avons rencontré le camarade Adama ZOUNGRANA qui nous a été d'un grand appui. Nous lui en sommes énormément reconnaissant.

Nous avons rencontré un accueil fraternel à la Direction des Contrôles Economiques et des Finances Extérieures, Sous-Direction des Assurances ainsi qu'à la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale. Que tous ceux qui nous ont aidé dans ces différents services trouvent ici l'expression de notre gratitude.

Madame Justine BANKOLE et Monsieur Nicolas BIAO, trouvez ici l'aboutissement de vos recherches. Nous vous en remercions.

Monsieur Salifou AKOBI, votre soutien nous a permis d'obtenir notre BACCALAUREAT. Vous me disiez souvent que l'effort est toujours possible. Puisse ce travail rencontrer votre agrément. Merci à vous et à toute votre famille.

Monsieur Aimé ASSOUMA, vous êtes apparu comme un second souffle soutenant notre espérance. Puisse ce mémoire rencontrer votre approbation.

Les familles ALLABI et OUMAROU, Madame Véronique NOUDEVIIWA, Mademoiselle Hélène KINGUE et Monsieur Gafari OCENI, vous avez régulièrement ranimé notre courage. Nous ne vous dirons jamais assez merci.

Madame Limata MOUSSA, Mesdemoiselles Cathérine BILOY et Marguerite BILOA, Messieurs Antany MOUSSA et Thomas LAKOUNLE, vous avez de près ou de loin soutenu notre volonté de progrès. Nous vous en sommes extrêmement reconnaissant.

Que tous ceux sans qui nous aurions pu renoncer à l'effort veuillent trouver ici notre reconnaissance chaque fois renouvelée.

Nous ne prétendons pas, dans le cadre d'un mémoire de maîtrise, apporter suffisamment d'éléments pour l'appréciation de tous les problèmes économiques de l'assurance au BENIN et au CAMEROUN. Nous voulons en savoir plus. C'est pourquoi nous restons à l'écoute du lecteur pour ses suggestions.

INTRODUCTION GENERALE

Une des caractéristiques actuelles des pays en développement est le poids de leur service de la dette. Ils (les pays en développement) s'endettent pour financer toutes sortes de dépenses, dépenses de consommation, dépenses d'investissements productifs, dépenses à caractère socio-culturel, dépenses d'infrastructure routière ou autres. Toutes ces dépenses tendent à élever le niveau de vie des populations des pays en question, car elles visent à promouvoir la croissance et le développement.

Financer le développement économique d'un pays est un véritable processus de mobilisation des ressources financières nécessaires aux fins d'investissement susceptibles de développer le pays. La mobilisation des ressources financières paraît quelque peu difficile dans un pays en développement pour plusieurs raisons dont deux nous paraissent déterminantes. Il s'agit du déficit important qu'accuse l'épargne et de celui non moins alarmant concernant les devises. Face à cette situation, il paraît indispensable de ne négliger aucune source potentielle d'épargne ou de devises.

Dans nos pays d'Afrique Noire, il existe peu d'intermédiaires financiers, qu'ils soient bancaires ou non bancaires. En dehors des banques, des compagnies d'assurances et quelques organismes publics d'investissement il n'y a pratiquement pas de Caisses d'Epargne privées, si ce n'est les tontines qui constituent un circuit parallèle de collecte. Il est donc opportun de faire diligence sur les services pouvant jouer un rôle de mobilisateurs d'épargne à des fins d'investissement.

Lorsque nous parlons de pays en développement, cela pourrait laisser penser à un bloc de pays dont l'homogénéité est certaine ou pourrait être prouvée. De quelque côté que l'on se situe, il peut être dégagé des différences entre nations du monde en développement. Au-delà de l'enthousiasme que nous avons à l'égard du secteur de l'assurance, nous voulons aborder dans notre étude les problèmes économiques de l'assurance. Pour ce faire, nous avons choisi de faire une étude comparative sous le titre :

LES ASSURANCES DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Etude comparée des cas béninois et camerounais.

Aux nombreux problèmes qui se posent aux pays en développement, il faut noter que la communauté internationale a toujours pris une part active dans la recherche des solutions. Ainsi la C.N.U.C.E.D. (la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement) a-t-elle toujours œuvré pour que les Compagnies d'Assurances de droit national soient créées dans les Etats du Tiers-Monde afin qu'elles prennent part activement à l'effort de développement avec l'aide des primes collectées. Elle (la CNUCED) est aussi favorable à l'établissement d'organisations sous-régionales afin de favoriser le développement de marchés nationaux et sous-régionaux de l'assurance. C'est à l'actif de ses démarches et de celles des responsables de l'assurance en Afrique qu'il faut mettre la création de la C.I.C.A., de la C.I.C.A.RE pour quelques pays de l'Afrique noire francophone⁽¹⁾ et l'Africa RE pour l'Afrique toute entière.

L'assurance est une institution financière qui peut concurrencer ou compléter les autres institutions financières. Toutefois, il semble qu'elle suscite peu d'intérêt auprès des économistes qui consacrent peu d'écrits aux problèmes économiques de l'assurance, si ce n'est des études recommandées par des organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies et la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement. Nous y trouvons cependant le sujet de notre étude à cause de ce qui nous apparaît comme un paradoxe : alors que les pouvoirs publics s'acharnent par des textes législatifs à réglementer le marché de l'assurance, les populations paraissent ignorer ses bienfaits tant sur le plan individuel que collectif. Si d'un côté il y a une juste appréciation, de l'autre il semble y avoir une sous-information préjudiciable au secteur.

L'assurance, technique dont la base est la mutualité, mérite une large diffusion. En effet, pendant longtemps encore, la famille en Afrique pourra rester large mais avec des revenus qui ne croissent pas toujours à souhait. Les phénomènes d'industrialisation et d'urbanisation faibliront la solidarité familiale qui a toujours été une source d'assistance. Lorsque la solidarité familiale ne sera plus spontanée, il faut que l'Africain puisse supporter les coups durs du hasard qui le frapperont. C'est à ce besoin que le développement

La C.I.C.A. (Conférence Internationale des Contrôles d'Assurances) regroupe 12 pays africains francophones qui sont : BENIN, BURKINA FASO, CAMEROUN, CENTRAFRIQUE, CONGO, COTE-D'IVOIRE, GABON, MALI, NIGER, SENEGAL, TCHAD et TOGO.

de l'assurance répondra au niveau individuel. La peur de la faillite ayant diminué, les citoyens pourront entreprendre des activités pouvant accroître le produit global de la nation. L'assurance se révèle ainsi source de sécurité pour l'économie toute entière.

Plus que cette sécurité, c'est de la recette des compagnies d'assurances que nous nous sommes préoccupés, car la prime, somme qui constitue la contrepartie de l'engagement de l'assureur, est payée à l'avance par l'assuré, et l'assureur en dispose pour des opérations financières.

Nous avons alors ressenti le besoin de traiter dans une première partie :

Les assurances dans l'activité économique : théorie et principes techniques.

Cette partie nous permet de présenter les assurances et leur évolution et de présenter une théorie de la participation des assurances à l'économie nationale.

Nous traitons dans la deuxième partie : Les assurances dans le financement de l'économie : rôle et modalités pratiques, partie qui nous permet d'apprécier les assurances au-delà de la sécurité qu'elles procurent. Dans cette partie nous comparons les assurances privées à d'autres institutions financières, puis nous présentons les assurances au BENIN et au CAMEROUN. Enfin nous analysons leur participation au financement des économies des deux pays.

PREMIERE PARTIE

LES ASSURANCES

DANS L'ACTIVITE ECONOMIQUE :

Théorie et Pratique

C'est le besoin de se prémunir contre les aléas de la nature et de la vie en société qui a créé chez l'homme l'idée de trouver un preneur en charge des risques. En effet, lorsque les groupements humains étaient de dimensions restreintes et que la valeur du patrimoine des individus présentait une faible importance, les risques étaient pris en charge par la solidarité familiale ou clanique qui venait au secours de ceux qui subissaient les coups malheureux du hasard. Les groupes humains prennent des dimensions chaque jour plus grandes et la valeur du patrimoine des individus comme des sociétés se multiplie de façon exponentielle. Il devient alors plus difficile à un clan ou une famille de supporter elle seule la reconstitution du patrimoine d'un sinistré.

L'activité économique ne peut progresser que si les biens détruits peuvent être reconstitués le plus rapidement possible. Pour que cette reconstitution soit possible, il faut des personnes physiques ou morales qui la garantissent. Ainsi l'assurance est née du simple besoin de réparer les dégâts que pouvaient subir les premiers armateurs en raison des risques encourus. Elle s'est avérée facteur stimulant de l'esprit d'entreprise et elle s'affirme, avec son évolution, comme un appui à l'activité économique toute entière.

Nous voudrions dans un premier chapitre définir les assurances et présenter leur évolution. Dans un second chapitre nous placerons l'assurance dans l'activité économique nationale, il s'agit d'une approche théorique du rôle que peut jouer l'assurance dans l'économie d'un pays.

CHAPITRE PREMIER

ASSURANCES : DEFINITIONS ET CARACTERES

INTRODUCTION

Les assurances jouent un rôle de plus en plus important dans la vie des hommes et des nations. L'importance des assurances s'est avérée primordiale avec le développement de la technologie qui expose les hommes à des aléas liés à leur nature entreprenante et même au simple fait de leur existence.

Définir les assurances reviendrait à procéder par étape car la conception de l'assurance⁽¹⁾ a beaucoup évolué. Nous retiendrons essentiellement pour notre étude les définitions qui correspondent à une étape assez avancée de l'assurance. Ainsi après avoir défini les assurances nous retracerons leur évolution historique qui sera présentée dans leurs principaux aspects en incluant les détails qui nous paraîtront nécessaires.

Il nous paraît aussi opportun de rendre compte de la prise en compte du risque dans l'activité des autres catégories d'agents économiques.

SECTION 1 DEFINITIONS ET CLASSIFICATIONS

Les assurances présentent deux aspects qui se soutiennent l'un et l'autre : l'aspect juridique qui trouve son fondement dans le contrat de police d'assurance et l'aspect technique qui fait référence à la pratique de la profession d'assureur. Aussi deux définitions viennent-elles à l'esprit : une juridique et une technique. De ces définitions nous ressortirons deux types de classification : la classification fonctionnelle et la classification légale.

(1) Parler de l'assurance pourrait laisser entendre une homogénéité dans le marché des assurances. Il n'en est rien en fait. Ainsi nous utiliserons indifféremment le singulier et le pluriel pour parler du marché des assurances.

PARAGRAPHE 1

DEFINITIONS

Une première définition de nature juridique est empruntée à Lambert-Faivre dans "Droit de Assurances" (1): " L'assurance est le contrat par lequel une partie, l'assuré se fait promettre par une autre partie, l'assureur, une prestation en cas de réalisation d'un risque moyennant le paiement d'un prix appelé prime ou cotisation". Nous retrouvons dans cette définition les parties contractantes, qui sont l'assureur et l'assuré, toutes liées par le paiement d'une prime (pour l'assuré) ou d'une indemnisation (pour l'assureur).

Cette définition juridique doit être complétée par une autre, technique du même auteur :

"L'assurance est une opération par laquelle un assureur, organisant en mutualité une multitude d'assurés exposés à la réalisation de certains risques, indemnise ceux qui subissent un sinistre, grâce à la masse commune des primes collectées"(1).

Cette définition technique nous révèle l'aspect pratique des assurances. En effet par la collecte des primes, les assurances jouent un rôle important dans la mobilisation de l'épargne privée et publique. Ce rôle peut s'apprécier à deux niveaux : il y a d'abord les placements effectués pour couvrir les provisions techniques et ensuite l'indemnisation qui permet de reconstituer un patrimoine après le sinistre.

Ces deux définitions de Lambert-Faivre peuvent être regroupées dans celle formulée par le Professeur Hémard et qu'on retrouve dans "le Contrat d'Assurance" d'André BESSON : "L'assurance est une opération par laquelle une partie, l'assuré, se fait promettre, moyennant une rémunération, la prime, pour lui ou pour un tiers, en cas de réalisation d'un risque, une prestation par une autre partie, l'assureur, qui prenant en charge un ensemble de risques, les compense conformément aux lois de la statistique"(2).

Nous retrouvons encore que l'assurance est une opération technique mais une technique qui obéit à des lois statistiques, ce qui empêche de confondre l'assurance et des notions qui lui sont voisines telles que les tontines, les mutuelles de tous genres, la prévoyance, l'assistance.

(1) Lambert-Faivre (Y) Droit des Assurances

Paris, Dalloz 3ème édition 1973 p.32

(1) Lambert-Faivre (Y) op cit p.32

(2) BESSON (A.) Le Contrat d'Assurance Paris L.G.D.J. 1982 p. 2

La définition des assurances paraîtra plus complète si elle est suivie d'une classification de celles-ci :

PARAGRAPHE 2

CLASSIFICATIONS

Nous allons procéder à des distinctions selon la nature des contrats d'une part et d'autre part selon le mode de gestion.

A. Classification selon les contrats de polices d'assurance

Selon les obligations nées des contrats de polices, nous distinguons : les assurances de dommages et les assurances de personnes.

1. Les assurances de dommages

Elles se distinguent par leur caractère indemnitaire. En effet le législateur veut empêcher un enrichissement du bénéficiaire qui ne doit recevoir une indemnité supérieure au préjudice à lui causé par l'événement malheureux. La nature indemnitaire des assurances de dommages vise aussi à responsabiliser les souscripteurs afin qu'ils ne provoquent des sinistres dans le simple souci de renouveler leur patrimoine et l'accroître. Aussi les indemnisations sont elles fixées à des valeurs inférieures à celles endommagées. Dans les assurances de dommages on distingue : les assurances de choses et les assurances de responsabilité.

a. Les assurances de choses

Elles visent à garantir le patrimoine de l'assuré contre les incendies, la mortalité du bétail, le vol et autres risques divers⁽¹⁾. Elles ont un rôle économique d'importance en ce sens qu'elles permettent à l'assuré d'entreprendre en toute quiétude mais en toute responsabilité. L'assurance donne confiance à l'entrepreneur car "entreprendre et assumer des responsabilités exigent une certaine confiance en l'avenir ; or, l'assurance n'évite pas les sinistres, elle dilue leurs effets entre tous les assurés"⁽²⁾. L'assurance garantit le patrimoine mais aussi la responsabilité de l'assuré.

(1) *Dégâts des eaux, bris de glaces, bris de machines etc...*

(2) *Lambert-Faivre (Y) op. cit. p.18*

b. Les assurances de responsabilité

Elles ont pour but de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité incombant à l'assuré à la suite des dommages qu'il aura causés à autrui. Dès qu'il est juridiquement responsable du sinistre qui frappe autrui, l'assuré voit son patrimoine grevé d'une dette de responsabilité. L'assuré subit alors une perte dans son patrimoine, c'est pourquoi on parle d'"assurances de dettes" ou d'"assurances de passif". Dans les assurances de responsabilité le contrat met en jeu trois personnes à savoir l'assureur, l'assuré et le tiers victime ou le bénéficiaire qui, quoique ne faisant pas partie du contrat, bénéficie d'une action directe contre l'assureur. On trouve dans cette catégorie l'assurance des risques locatifs (responsabilité du locataire) l'assurance responsabilité civile obligatoire pour les automobilistes.

Si l'homme est menacé dans son patrimoine, il est plus encore exposé dans sa propre personne.

2. Les assurances de personnes

Ici c'est la personne même de l'assuré qui fait la préoccupation du contrat d'assurance. Les risques garantis sont : vie, mort, accident, maladie, invalidité, nuptialité, natalité. Il est à remarquer qu'ici l'éventualité peut être heureuse (nuptialité, natalité) ou malheureuse (mort, accident, maladie, invalidité). Il n'y a aucune appréciation possible du dommage subi car la vie et l'intégrité humaines sont difficilement appréciables en terme pécuniaire. La prestation de l'assureur est déterminée forfaitairement par les sommes mentionnées au contrat. Les assurances de personnes sont aussi appelées "assurances de capitaux" car ici l'assureur procède par capitalisation de la prime perçue.

Après cette distinction selon les contrats, nous pouvons procéder à la distinction selon le mode de gestion ou la distinction fonctionnelle.

B. Classification fonctionnelle des assurances

Cette classification fonctionnelle peut être envisagée selon la nature des risques ou selon l'objet de l'assurance.

1. Selon la nature du risque

On fait une distinction entre les assurances maritimes et les assurances terrestres⁽¹⁾. Les assurances maritimes sont celles qui couvrent les risques se rapportant aux navires et (ou) à la cargaison que transportent ces derniers. Ainsi les personnes transportées par le navire ne sont pas couvertes par l'assurance maritime mais elles relèvent de l'assurance-vie (si un contrat est souscrit à cet effet). On compte dans l'assurance maritime, le transport des marchandises du lieu de leur fabrication au port et du port au lieu de leur distribution au consommateur. On préfère pour cela parler de l'assurance maritime transport.

Les assurances terrestres sont celles qui ont rapport à tous les risques autres que ceux couverts par l'assurance maritime.

2. Selon l'objet de l'assurance

Nous relevons deux objets principaux pour les sociétés d'assurances. Il y a des sociétés d'assurances qui ont une fonction de répartition et d'autres qui ont une fonction de capitalisation.

a. La fonction de répartition

Elle est celle des assurances de dommages et des assurances de personnes qui concernent les accidents corporels. Cette fonction de répartition est le fondement même de la mutualité qui sous-entend l'opération de l'assurance. La pratique d'une opération de répartition est possible grâce à la loi des grands nombres. En effet, il est impossible de dire que la voiture de Mr. X, encore en circulation au 2 Janvier 1986, va s'écraser avant le 31 Décembre 1986, à moins que ce ne soit un sinistre volontaire. Par contre les statistiques déjà enregistrées peuvent permettre de dire que sur 10 000 voitures, en circulation au 2 Janvier 1986, un certain nombre x va s'écraser avant le 31 Décembre. L'assureur s'organisera, avec les primes collectées et les placements qu'il en fera, à réparer les voitures sinistrées. Il répartit ainsi les charges de sinistre entre plusieurs assurés. Il y a des éventualités qui n'obéissent pas au principe de répartition et la police d'assurance en tient compte.

(1) Les assurances des transports aériens sont classées dans les assurances terrestres.

b. La fonction de capitalisation

Les assurances gérées en capitalisation sont les assurances de personnes : natalité, nuptialité, capitalisation, achat d'immeuble à charge de rentes viagères, opération d'épargne, opérations tontinières.

Dans les assurances gérées en capitalisation, l'assureur garantit un capital à l'assuré et la police d'assurance en fait mention. La prestation de l'assureur ici est (peut-être) indépendante des conséquences plus ou moins graves de la réalisation du risque assuré. En assurance de capitalisation il n'y a pas d'indemnisation puisque la police d'assurance fixe le capital assuré. On a tendance à dire que la prestation de l'assuré est forfaitaire. En réalité il n'en est rien. En effet la prime payée par le client comprend deux parties : une partie qui couvre le risque, c'est la prime de risque, et une partie qui se présente sous forme d'épargne, c'est la prime d'épargne. La prime d'épargne est capitalisée pour donner à l'échéance le capital garanti dû à l'assuré par l'assureur.

Dans les assurances de capitalisation, c'est l'opération d'épargne qui est plus en vue. En effet après avoir versé sa prime pendant un certain nombre de périodes, le client peut commencer à prendre part aux intérêts produits par la somme déjà versée, c'est le principe de la participation aux bénéfices.

Avant de présenter l'historique des assurances, nous tenons à souligner les éléments qui constituent un contrat d'assurance.

PARAGRAPHE 3

LES ELEMENTS DU CONTRAT D'ASSURANCE

Envisagée sous l'angle du contrat, l'assurance fait appel à trois notions : le risque, la prime, la prestation de l'assureur en cas de sinistre.

La couverture du risque est l'objet du contrat.

La prime est la prestation de l'assuré, c'est le prix du service dont il bénéficie de la part de l'assureur.

./.

L'indemnité en cas de sinistre est la prestation de l'assureur. Il faut noter que avant cette indemnisation il y a une première partie de la prestation de l'assureur qui est la sécurité qu'il dispense à son client, l'assuré.

A. Le risque

Le risque est un événement incertain, susceptible de se réaliser et qui ne dépend pas exclusivement de la volonté des parties. Evénement incertain, parce que l'incertitude ou l'aléa est le propre même de l'opération d'assurance qui est un contrat aléatoire⁽¹⁾. L'incertitude se situe ici à deux niveaux ; elle peut porter sur la réalisation même de l'événement : c'est le cas d'un incendie, d'un vol, d'un accident, ou seulement sur le moment de sa réalisation : c'est le cas du décès d'une personne.

L'assurance garantit en principe les sinistres de cause inconnue, les cas fortuits, les sinistres causés par la malveillance d'un tiers, ceux causés par une faute, même lourde, de l'assuré ou de ses préposés, bref tous les cas de réalisation du risque, à l'exception :

- du sinistre volontaire causé par l'assuré ou avec sa complicité,

- des exclusions formelles et limitées prévues par la police⁽²⁾

les exclusions viennent du fait que l'assurance ne peut éviter les sinistres mais peut seulement les diluer entre assurés. Si on accepte les sinistres volontaires et certains sinistres qui ne peuvent être supportés par les compagnies sans porter atteinte à leur solvabilité, ce sont les assurés eux-mêmes qui paieront des primes trop élevées par leur poche.

B. La prime

Le prix payé par le souscripteur du contrat d'assurance dans une société d'assurance par action porte le nom de prime et cette prime est fixe. Dans les sociétés mutuelles la prime est variable et porte le nom de cotisation. Dans les sociétés à forme mutuelle, la prime peut être fixe ou variable selon les dispositions à la création de la société.

(1) Pour les assurances de dommages et quelques assurances de personnes.

(2) Ce sont ces exclusions qui souvent sont à l'origine des griefs entre assureurs et assurés.

La prime est la rémunération de l'assureur par l'assuré. C'est la contrepartie du risque pris en charge par l'assureur. On distingue la prime pure qui est le prix du risque et le chargement qui est composé des frais généraux de l'assureur c'est-à-dire les frais d'acquisition ou commissions de l'intermédiaire et les frais de gestion. L'assuré sait seulement qu'il paie une prime nette ou cotisation nette qui figure sur la police d'assurance.

1. La prime pure

Elle est fonction :

- de la nature des risques garantis et à l'intérieur du tarif considéré, du taux de prime propre à la chose assurée, compte tenu de ses caractéristiques déclarées par l'assuré. Ainsi assurer contre l'incendie un supermarché qui fait corps avec une station d'essence présente plus de risque qu'assurer un supermarché qui fait corps avec un autre magasin de produits alimentaires.

Nous présentons ici un spécimen de tarification en assurance automobile en République Populaire du BENIN et en République du CAMEROUN.

TABLEAU 1 : Spécimen de tarification en République Populaire du BENIN : Assurance Automobile

VEHICULE ET (COMPO- NATURE DE (SANTES DE POLICE (LA PRIME	VOLKSWAGEN COCCINELLE 7CV		PEUGEOT 504 11 CV	
	RC	RC	TOUS RISQUES VALEUR 5 280 000	RC + BRIS DE GLACES VALEUR 5 280 000
RC	17 000	20 600	20 600	20 600
Domage			359 840	
Incendie			52 800	
Vol			14 784	
Bris de glace				52 800
Défenses recours	5 000	5 000	5 000	5 000
Coût de police	4 000	4 000	4 000	4 000
Sous-total	26 000	29 600	457 024	82 400
Taxes 7 %	1 820	2 072	31 991	5 768
TOTAL	27 820	31 672	489 015	88 168

TABLEAU 2 : Spécimen de tarification au CAMEROUN : Assurance Automobile

VEHICULE ET NATURE DU RISQUE COM- POSANTES DE LA PRIME	VOLKSWAGEN COCCINELLE 7 CV	PEUGEOT 504	11 CV VALEUR 5 280 000
	RC	TOUS RISQUES	RC + BRIS DE GLACES
Prime nette	55 530	826 775	137 941
Accessoires	5 000	5 000	5 000
Frais de gestion	250	250	250
Sous-total	60 780	832 025	143 191
Taxes 10 %	6 078	83 202	14 319
TOTAL	66 858	915 227	157 510

SOURCE : Compagnie Camerounaise d'Assurances et de Réassurances.

Des deux tableaux précédents nous remarquons que les taux de primes sont déterminés par des paramètres nombreux. Les primes pratiquées par la S.O.N.A.R. au BENIN paraissent beaucoup plus faibles que celles pratiquées au CAMEROUN. La tarification en vigueur en République Populaire du BENIN est celle de 1958 et qui est largement dépassée dans les pays de la C.I.C.A. Au CAMEROUN les primes d'assurances augmentent régulièrement au moins tous les deux ans.

La prime est surtout fonction des capitaux assurés comme le montre le taux de prime pour l'assurance tous risques. Toutefois, dans certaines assurances qui ne comportent pas énonciation de capitaux, telles les assurances illimitées en matière de responsabilité du fait des automobiles, l'assiette de la prime n'est plus composée de capitaux mais des déclarations faites par l'assuré telles que la catégorie du véhicule, l'usage, le lieu de garage habituel.

La prime est aussi assise sur la durée de la garantie, ainsi les parties contractantes conviendront si la prime est unique, mensuelle, semestrielle ou annuelle.

Dans les assurances de capitaux la prime prend en compte le taux de l'intérêt.

2. Le chargement

Il est inclus dans la prime nette. Le plus souvent c'est une fraction fixe du chargement qui est ressortie sur le contrat en sus de la prime nette sous la désignation de "complément de prime" de frais de repertoire ou de coûts de police (c'est le cas en République Populaire du BENIN) où le coût de police est de 4 000 F CFA en assurance automobile) le chargement est fixe et prévu par la police. Il ne saurait être modifié unilatéralement par l'assureur mais peut l'être à l'occasion d'avenant signé par les parties.

C. La prestation de l'assureur

Selon les cas, l'assureur indemnise l'assuré à la suite d'une perte subie par son patrimoine, soit par suite de la perte directe d'un objet (assurances de choses), soit par suite de la nécessité où l'assuré se trouve de réparer le dommage causé à une tierce personne (assurance de responsabilité)

C'est ce qui est uniquement le cas en assurances de dommages où la prestation de l'assureur a un caractère indemnitaire et ne peut dépasser le dommage subi par l'assuré.

En pareil cas, en effet la législation s'oppose à ce que l'assurance soit pour l'assuré une source d'enrichissement.

Mais dans les assurances de personnes, l'assureur ne paie plus une indemnité : c'est le capital assuré seul qui détermine la mesure de l'obligation de l'assureur. Ici la raison est que la personne même de l'assuré est prise en considération et que cette personne n'a pas de valeur patrimoniale estimable, la prestation de l'assureur a donc un caractère forfaitaire indépendant du préjudice causé par le sinistre : c'est le cas des assurances décès et des assurances accidents corporels.

Nous venons d'examiner les éléments du contrat à savoir le risque, la prime et la prestation de l'assureur. Ce qui peut laisser supposer qu'il s'agit d'un contrat de droit privé passé entre deux personnes. En réalité, il n'existe pas de contrat d'assurance isolé. Si oui on ne parlerait pas d'assurance mais de simple déplacement de risque. Ce qui nous amène à voir l'historique des activités des assurances.

SECTION 2

L'EVOLUTION DES ASSURANCES

Les assurances tel que nous les connaissons aujourd'hui ont suivi une évolution remarquable, le secteur des assurances sous son aspect actuel a une origine qu'on peut faire remonter aux environs du XVème siècle en ce qui concerne l'Europe et plus tard au XIXème siècle pour l'Afrique. Nous allons suivre l'évolution de ce secteur en Europe dans un premier paragraphe et en Afrique dans un second paragraphe :

PARAGRAPHE 1

L'EVOLUTION DES ASSURANCES EN EUROPE

L'assurance a d'abord été un simple pari avant de devenir une technique pour enfin se spécialiser par branches.

A. Du simple pari aux techniques élaborées

Lorsqu'on remonte dans les temps anciens, il y a eu des pratiques dans certaines coutumes qui avaient valeur de véritables organisations de prévoyance sociale, comme c'est le cas du Talmud ⁽¹⁾. Ces organisations faisaient remplacer à frais communs les animaux morts en caravanes ou les bateaux coulés. On retrouve là des manifestations de solidarité, d'assistance publique comme c'est le cas de l'entretien des vieillards par l'Etat Grec.

Avec le développement du commerce maritime, ces manifestations ne pouvaient plus répondre aux attentes des armateurs qui prolifèrent. Le besoin d'une couverture se fait sentir. Les banquiers faisaient des avances de fonds aux armateurs et pariaient sur l'arrivée à bon port du navire et de sa cargaison. Si le navire arrive à destination avec sa cargaison l'armateur était tenu de verser le capital qui lui a été avancé, augmenté des intérêts qui s'élevaient parfois à 50 % voire 100 %. Si le navire coulait, le banquier perdait son capital. C'est la naissance du prêt à "la grosse" dont la technique est l'inverse de la technique actuelle de la profession d'assureur. Des voix vont s'élever contre cette pratique qui était considérée comme de l'usure au vu des taux d'intérêt pratiqués. Le banquier accaparait parfois la presque totalité des bénéfices d'une expédition.

(1) Livre qui contient la loi orale, la doctrine, la morale et les traditions des Juifs.

Pour contourner les protestations, les banquiers décident d'inverser la technique et se portent garants des navires et de leur cargaison moyennant une rémunération : la prime. C'est la naissance de l'assurance maritime. A ses débuts, l'assurance maritime demeure comme le prêt à "la grosse" un pari et les mentalités de l'époque étaient contraires à cette pratique. Certains Etats l'interdisent mais le Gouvernement Anglais, plus libéral, l'autorise et l'assurance maritime s'y développe plus rapidement que dans le reste de l'Europe. On estime toutefois qu'à partir du XVIème siècle, les éléments du contrat d'assurance étaient fixés (risque, prime, prestation de l'assureur) et n'ont évolué que pour tenir compte des inventions nouvelles et des progrès de la navigation. Un pari représente un déplacement de risque. Par contre la base de l'assurance est la mutualité qui permet une dissolution du risque. Avec la multiplication des risques, l'assurance se développe et procède à une spécialisation par branches.

B. La spécialisation par branches

Au XVIIème siècle, l'assurance s'étend à la branche terrestre d'abord sous forme d'assurance incendie et ceci à la suite du grand incendie de Londres en 1666 (plus de 13 000 maisons et près de 100 églises détruites). Les sociétés d'assurance maritime étendent d'abord leur activité à la couverture des risques d'incendie. Ensuite des sociétés se spécialisent en assurance incendie. L'assurance sur la vie suivra mais elle était considérée comme immorale et prohibée. L'autorité ecclésiastique condamnait l'assurance sur la vie mais cette condamnation ne saurait perdurer face au développement du machinisme qui expose l'homme à une activité intense génératrice d'accidents et de mort subite. Ainsi au XIXème siècle la branche vie se développe et d'autres branches voient le jour : la responsabilité civile, les accidents de travail. Avec le capitalisme financier, se développe l'assurance crédit. L'activité de l'assurance devient si prospère que la protection des assurés devient la préoccupation de l'Etat⁽¹⁾. L'institution de l'assurance automobile obligatoire et bien d'autres assurances telles que l'assurance construction élargit le marché de l'assurance.

(1) Voir infra dernière section du présent chapitre.

Aujourd'hui encore l'assurance n'est pas exempte de contestation. A travers le développement de l'assurance on trouve l'inégalité renforcée, rejetant dans la marginalité une assistance de moins en moins généreuse, un nombre croissant de personnes. En matière de santé on assiste à une désolidarisation entre malades et bien portants ; les pauvres et les malades sont réunis dans un régime d'assurance publique qu'ils trouvent souvent déficient. Au sein de l'assurance la privatisation des dépenses de santé n'est pas bien accueillie. Pour les assureurs, l'assurance maladie n'a jamais été considérée comme un "bon risque", les aléas sont trop importants. Toutefois, elle sert "d'appât" permettant de vendre d'autres types d'assurance comme vie et décès, et là encore il ne faut pas oublier la farouche concurrence entre banquiers et assureurs. Comme plusieurs domaines de l'activité économique moderne, l'assurance privée ne restera pas éternellement étrangère à l'Afrique.

PARAGRAPHE 2

L'EVOLUTION DE L'ASSURANCE EN AFRIQUE

Le besoin de lutte contre les aléas de la nature développe dans toute société humaine un esprit de solidarité. Lorsque les coups du ciel sont parfois trop forts, la solidarité de la collectivité se révèle insuffisante ; d'où la nécessité, si l'espèce humaine veut survivre, de dépasser le cadre d'une solidarité primaire.

A. La solidarité familiale et ses limites

Dans plusieurs sociétés africaines, les membres de la société ont de tout temps contribué en nature et en espèce à l'atténuation des conséquences fâcheuses d'événements malheureux dont est frappé un membre de la collectivité. C'est le cas qui se présente à l'occasion des décès d'un membre de la famille, de l'incendie d'une maison : "lorsqu'une case brûlait, tout le village venait à la rescousse le lendemain pour la reconstruire"⁽¹⁾. Même dans les circonstances heureuses comme le mariage, la naissance et le baptême les charges financières sont partagées entre les membres de toute la communauté. Cette pratique subsiste encore aujourd'hui dans certains pays où la réglementation est tacite et acceptée par tous.

(1) Extrait de la communication de Mr. MOUSSA G. MAIGA, Secrétaire Général C.I.C.A., à la 9ème Conférence des Assurances Africaines. Documents de la conférence 1982 P. 24

Elle revêt une mutualité à double caractère : volontaire et obligatoire. Cette solidarité spontanée peut s'avérer limitée si le sinistre est grand car la réparation pourra peser lourdement sur toute la collectivité parfois petite.

Cette solidarité familiale se trouve d'autant plus limitée que l'urbanisation et l'industrialisation multiplient les risques qui menacent l'homme africain. Lentement mais sûrement la solidarité devient insuffisante à la conservation des patrimoines et face à l'individualisme naissant le cercle de la famille se rétrécit. Il faut donc aller chercher un substitut à cette solidarité décadente dans une forme moderne de protection. La sécurité sociale pourrait venir au secours de tous mais de manière insuffisante et c'est là que l'assurance privée naît et fait son bon chemin.

B. L'assurance privée en Afrique

L'Africain ne connaît de l'assurance pratiquement que la couverture obligatoire de certains risques. Il arrive parfois que la notion d'assurance soit étrangère même à ceux qui ont dépassé le stade de simple subsistance et possèdent quelques biens.

L'assurance a fait sa pénétration en Afrique avec la colonisation. Les territoires coloniaux constituaient des sources de matières premières et des marchés pour les produits finis. C'est un gros investissement qui conduit à l'établissement d'un secteur moderne d'économie qui dépendait de l'assurance pour la sauvegarde des capitaux investis. Le secteur de l'assurance est resté pendant longtemps entre les mains des étrangers et la demande de protection d'assurance émanait presque exclusivement d'eux. C'est dire que la population autochtone est restée d'abord en dehors du marché de l'assurance.

L'indépendance politique qui a donné un élan de productivité dans tous les secteurs de la vie sociale et économique permet d'amorcer la substitution de l'économie moderne à l'économie traditionnelle. Les hommes individuellement et les gouvernements s'intéressent à des investissements modernes. La mise en place des plans de développement et plus particulièrement ceux orientés vers l'urbanisation et l'industrialisation, l'importation des biens d'équipements et l'exportation des matières premières sources de devises entraînent en Afrique une demande de plus en plus

croissante de l'assurance⁽¹⁾ et autant diversifiée que le machinisme diversifie les risques.

Un autre facteur ayant contribué au développement du marché africain de l'assurance est l'augmentation de la population et sa migration vers les régions urbaines et industrialisées, en quête de travail. Les immigrants, ayant abandonné les modes traditionnels de vie familiale et rurale, mènent en ville une vie dans laquelle la sécurité individuelle et le bien-être sont primordiaux. L'apparition d'une classe sociale moyenne dans les régions urbaines a sensiblement élargi la couche sociale de la clientèle potentielle, notamment dans le domaine de l'automobile et celui des risques simples de l'habitation.

Il faut enfin noter que la création d'organisations régionales et sous-régionales a permis au marché africain de l'assurance d'asseoir ses bases. Il s'agit notamment des organisations comme la Conférence Internationale des Contrôles d'Assurances (C.I.C.A.). L'organisation des Assurances Africaines (O.A.A.). L'Africa-Re (Société Africaine de Réassurance)⁽²⁾. Un grand effort est fait à l'échelle mondiale pour promouvoir le marché africain de l'assurance. La C.N.U.C.E.D. encourage depuis longtemps la création de marchés nationaux d'assurance en Afrique.

En dépit de cette évolution encourageante de l'assurance privée en Afrique, nous devons reconnaître que la pénétration de cette forme d'activité dans la vie quotidienne des Africains n'est pas encore satisfaisante. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle reste liée à des facteurs économiques (faible niveau de vie) et socio-psychologiques importants qui dominent toujours le monde africain.

L'assurance a connu partout des débuts difficiles. C'est peut-être pourquoi les calculs économiques sont faits dans l'ignorance totale ou presque du risque⁽³⁾ et ceci aussi bien au niveau individuel que de la collectivité nationale. Ce qui amène à la section 3 sur la prise en compte du risque par les agents de l'économie nationale.

(1) On voit développer l'assurance construction, l'assurance crédit, l'assurance investissement.

(2) Institution Multinationale de Réassurance.

(3) Nous voulons parler de l'hypothèse " toutes choses égales par ailleurs".

SECTION 3 LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE PAR LES AGENTS DE L'ECONOMIE NATIONALE

Le but de l'assurance est de régulariser les effets du hasard en compensant les risques au sein d'une mutualité. C'est dire que dans l'impossibilité où l'homme se trouve d'éliminer le hasard, donc les risques y afférant, il est opportun de diluer son effet sur l'activité humaine.

En effet tous les opérateurs économiques sont contraints à un instant de leur activité à prendre des risques s'ils ne veulent pas baisser les bras, "l'entrepreneur qui établit son plan de production ou formule un projet d'investissement se heurte à cette réalité ; il en va de même pour l'homme d'affaires qui gère une fortune financière ou pour le haut fonctionnaire qui tente de régler l'activité économique d'une nation"⁽¹⁾. Malgré cette omniprésence du risque, la science économique a semblé pendant longtemps ignorer l'influence de la réalité d'un environnement incertain sur les décisions économiques : on suppose le marché transparent, le consommateur rationnel, les entrepreneurs à la recherche du profit maximum. Pourtant le risque détermine beaucoup d'attitudes dans l'activité économique. Adam SMITH affirme que le salaire est fonction de l'incertitude de l'occupation et souligne que "le taux ordinaire de profit s'élève toujours plus ou moins avec le risque"⁽²⁾. Il estime en outre que les investisseurs éprouvent une attirance pour le risque : "Cette confiance présomptueuse dans le succès paraît agir comme partout ailleurs, et entraîner tant de gens à s'aventurer dans les affaires périlleuses, que la concurrence y réduit le profit en dessous de ce qui serait nécessaire pour compenser le risque"⁽²⁾. Cependant la prise en compte du risque joue un rôle important pour l'agent économique en particulier et la collectivité en général.

Pour exemple, nous prenons un paysan qui sur deux années prévoit la récolte de trois sacs de maïs pour la première année et d'un sac pour la deuxième année. Si le paysan consommateur est risquophobe (a de l'aversion pour le risque), il va répartir la consommation des quatre sacs sur les deux années de manière à maximiser son utilité totale. Le paysan consommateur a deux possibilités :

(1) LOUBERGE (H), ECONOMIE ET FINANCE DE L'ASSURANCE ET DE LA REASSURANCE, Paris Dalloz, 1981, p. 11

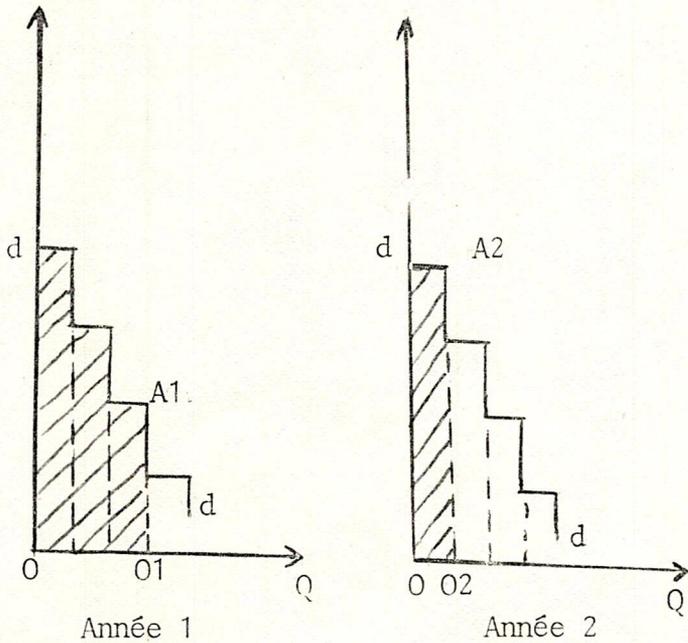
(2) SMITH (A), RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES CAUSES DE LA RICHESSE DES NATIONS, Paris, Gallimard, 1976, p.112

- consommer entièrement la récolte de la première année et attendre la récolte de la deuxième année ce qui lui donne une consommation de trois sacs pour la première année et d'un sac pour la deuxième année.

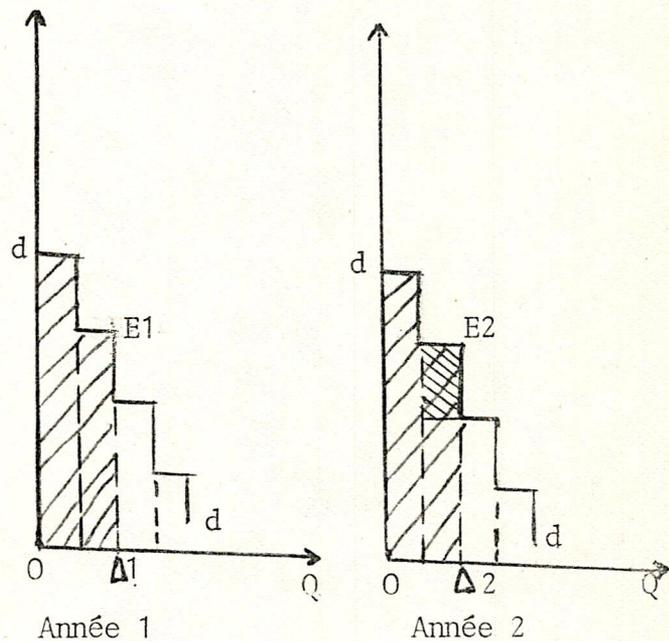
- répartir les quatre sacs de manière uniforme sur les deux années.

En vertu de la loi de maximisation de l'utilité totale seule une répartition uniforme est ici souhaitable. Cette répartition uniforme est commandée aussi par la loi de l'utilité marginale décroissante. Si le consommateur consomme trois sacs la première année et un sac la deuxième année, l'utilité marginale du troisième sac de la première année sera plus faible et le seul sac de la deuxième année va procurer une utilité marginale plus forte. Si le paysan reporte la consommation d'un sac de la première année à la deuxième année, il convertira ainsi une faible utilité marginale en une forte utilité marginale et de ce fait il maximise l'utilité totale. Cette situation peut être illustrée par les graphiques suivants.

Absence d'une répartition équitable de la récolte



Répartition équitable de la récolte



Les deux graphiques de gauche illustrent la situation d'une répartition inégale de la récolte. Les surfaces $O_d A_1 O_1 O$ et $O_d A_2 O_2 O$ mesurent l'utilité totale respectivement en première et deuxième années. Les deux figures de la droite représentent la situation où la consommation est répartie également sur les deux années. Les surfaces $O_d E_1 \Delta O$ et $O_d E_2 \Delta O$ mesurent respectivement l'utilité totale la première et la deuxième année. En reportant la consommation d'un sac de la première année à la deuxième année on accroît l'utilité totale de la deuxième année et partant l'utilité retirée de toute la récolte des deux années. Ce qui a pu s'observer sur le plan individuel peut l'être aussi sur le plan collectif et à cet effet Hume a pu dire : "Il n'importe nullement à la prospérité intérieure d'un Etat que le volume de la monnaie soit plus ou moins grand. La sagesse chez le Souverain ne consiste qu'à le maintenir, autant que possible, croissant. Car c'est ainsi qu'il soutient l'esprit d'entreprise de la nation et qu'il accroît l'activité du travail, en quoi réside toute la puissance et la richesse réelles"⁽¹⁾

La sagesse chez l'agent économique consiste à s'opposer tout au moins à toute chute d'utilité totale à défaut de l'augmenter continuellement. L'activité économique est dominée par des fluctuations dont les effets peuvent se faire ressentir avec plus ou moins d'intensité. C'est donc pour permettre à l'économie de tourner sans ignorer le risque mais plutôt en l'apprivoisant que des professionnels se sont établis dans les métiers de courtiers, d'assureurs. Il importe que la bonne marche de l'économie nationale dépend de l'efficacité de ceux qui prennent à leur charge les risques que courent les opérateurs économiques. C'est pour cela que l'Etat se réserve le droit de contrôle de toute activité d'assurance. Avec le développement de l'activité économique, KROMMENACKER (R.J.) a pu dire : "Il n'est plus question que l'Etat s'oppose à l'existence d'un secteur "assurances" ; son attitude n'est plus celle de la suspicion ou de la circonspection ; au contraire, le rôle bénéfique de l'assurance sur le plan économique et social est partout reconnu. L'Etat très souvent, ne se contente plus d'une neutralité bienveillante, il se préoccupe d'encourager et de faciliter le développement de cette activité"⁽²⁾.

(1) Cité par TREMBLAY (R) *L'ECONOMIQUE*, H.R.W. Montréal 1969 P. 439

(2) KROMMENACKER (R.J.) *LES NATIONS UNIES ET L'ASSURANCE - REASSURANCE*, Paris, L.G.D.J. 1975 P.88

CONCLUSION DU CHAPITRE

L'assurance privée a suivi une évolution remarquable qui est essentiellement liée aux préoccupations des opérateurs économiques. S'il est possible de déplorer la substitution de l'assistance familiale presque gratuite par une assistance coûteuse, il reste aussi vrai que la solidarité familiale a très tôt montré ses limites à offrir une couverture efficace face à certaines circonstances. Nous pouvons toutefois remarquer que le besoin d'entreprendre a créé régulièrement des produits nouveaux, en assurance, qui aident à assumer une protection de l'esprit d'entreprise. C'est à travers la nécessité de protéger l'esprit d'entreprise que l'assurance s'est spécialisée par branches en même temps que l'économie se diversifie. Nous voulons dans notre prochain chapitre parler de l'assurance et l'économie nationale.

CHAPITRE II

L'ASSURANCE ET L'ECONOMIE NATIONALE

INTRODUCTION

L'activité économique nationale est le fait d'un grand nombre de secteurs qui interfèrent pour produire une harmonie à l'échelon de la collectivité nationale, harmonie grâce à laquelle la vie en société est désirable et désirée. L'assurance, du fait des techniques qui lui sont propres, joue un rôle si important que l'homme le plus sceptique peut avoir horreur de le méconnaître. Les hommes dans leurs propos témoignent de l'importance économique de l'assurance de même que les chiffres en parlent. Nous apprécions le rôle économique de l'assurance au niveau micro économique (Section 1), au niveau macro-économique (Section 2), le rôle économique étant établi bienfaisant, le contrôle de l'Etat se fera permanent dans ce secteur moderne c'est l'objet de la troisième section du présent chapitre.

SECTION 1 LE ROLE DE L'ASSURANCE AU NIVEAU MICRO-ECONOMIQUE

Au dire du public, l'assurance est sous-estimée surtout dans nos pays en développement et ceci pour une raison essentielle : le bas niveau de vie. En réalité cela ne doit pas constituer un frein à l'essor de l'assurance mais plutôt un stimulant car plus le revenu est faible plus il devient impossible à celui qui le perçoit de faire face à des dépenses imprévues quelque soit leur coût ; c'est ce qui arrive en cas de sinistres.

PARAGRAPHE 1 L'ASSURANCE, DISPENSATRICE DE SECURITE

Pour le chef de famille ou le chef d'entreprise, l'assurance est un réducteur d'incertitude. Elle agit pour réduire la variabilité de la richesse de l'assuré. Le besoin de sécurité individuelle auquel répond l'assurance est d'autant plus grand que la vie moderne se caractérise par un accroissement des risques.

L'assurance devient de nos jours une véritable nécessité et spécialement pour l'homme d'action exposé continuellement à de multiples risques, qui sont l'incendie, le vol, les accidents contre lesquels il est obligé de se protéger. A propos de la sécurité dispensée par les assurances, Henri Ford a pu dire en parlant de New-York : "Cette ville n'est pas la création des hommes, mais celle des assureurs. Sans les assureurs, il n'y aurait pas de gratte-ciel car aucun ouvrier n'essaierait de travailler à une pareille hauteur, en risquant de faire une chute mortelle et de laisser sa famille dans la misère. Sans les assurances aucun capitaliste n'investirait des millions pour construire pareils buldings qu'un simple mégot de cigarette peut réduire en cendres. Sans les assurances personne ne circulerait en voiture à travers les rues. Et un chauffeur est conscient de ce qu'il court à chaque instant le risque de renverser un piéton"⁽¹⁾.

L'assurance permet de conserver les forces productives travail et capital, ou tout au moins de les reconstituer aisément. A cet égard, elle accroît la puissance productive du pays d'autant plus que les biens nouveaux substitués aux biens anciens détruits peuvent être (et le sont grâce au progrès rapide de la technique) d'un rendement supérieur.

L'assurance épargne l'assuré de constituer des réserves de précaution qui autrement seraient nécessaires pour maintenir la pérennité de l'unité économique (famille ou entreprise) dont il a la charge. A la place de ces réserves dont le montant optimum serait difficile à déterminer, et dont le rendement financier serait limité par une contrainte de liquidité, intervient le paiement d'une prime d'assurance fixe et périodique. Grâce à l'assurance le risque financier se trouve stabilisé et devient une composante du coût total de production pour l'entreprise ou du budget familial s'il s'agit d'un ménage. Il faut noter que les primes d'assurances incluses dans les coûts de production sont déductibles du résultat imposable, par contre si une entreprise décide de placer la somme d'argent devant servir à payer la prime et en retirer les intérêts dans un compte en banque, il y a là un mauvais calcul. D'abord elle pourra manquer de l'argent suffisant à réparer les sinistres (s'ils surviennent) et ensuite les intérêts retirés des placements effectués sont imposables.

(1) DANGIBEAUD (qui citait Giovanni PAPINI)

L'ASSURANCE ET LA CROISSANCE ECONOMIQUE, Paris, l'ARGUS 1964 P.115

L'assurance accroît les garanties que l'assuré peut présenter pour l'obtention de crédits auprès des bailleurs de fonds à des conditions avantageuses. On peut dire que l'absence de l'assurance se traduit par une incertitude financière préjudiciable et entraîne pour un chef de famille une diminution de la pro- pension à constituer un patrimoine et pour le chef d'entreprise une diminution de l'esprit d'entreprise, deux phénomènes dont les répercussions sont criardes sur l'activité économique globale. Une autre fonction non moins importante de l'as- surance est la constitution de l'épargne pour l'assuré.

PARAGRAPHE 2

L'ASSURANCE : UNE SOURCE D'EPARGNE

Pour le chef d'entreprise ou le père de famille qui souscrit un contrat d'assurance il y a d'abord la recherche d'une dilution d'incertitude, mais au- delà de cette dilution d'incertitude il y a une épargne qui se constitue. En effet, il est possible de supposer que si le chef d'entreprise ne paie pas la prime d'assurance il peut se constituer une épargne pour une auto-couverture de son patrimoine productif mais c'est oublier, comme nous l'avons dit dans le paragraphe précédent, que le poids des sinistres peut dépasser et dépasse souvent la capacité d'auto-couverture des entreprises surtout petites et moyennes⁽¹⁾. Le côté épargne de l'assurance se révèle surtout dans les assurances sur la vie et de capitali- sation dont la prime est décomposée, comme signalée plus haut, en une prime de risques et une prime d'épargne. Le caractère de mobilisateur de l'épargne de l'assurance se retrouve plus marqué au niveau de l'économie globale.

SECTION 2

ROLE DE L'ASSURANCE AU NIVEAU MACRO-ECONOMIQUE

Certains apports de l'assurance au niveau micro-économique peuvent se retrouver au niveau macro-économique. En effet, mis à part les désordres poli- tiques, lorsque tous les citoyens peuvent entreprendre en toute quiétude, l'éco- nomie peut prospérer au niveau global sans crainte ; car c'est de la prospérité de tous les individus que dépend la prospérité de la nation. Pour bien apprécier l'apport de l'assurance au niveau macro-économique nous allons dans un paragraphe introductif voir comment les compagnies d'assurances procèdent pour tenir à leurs engagements.

(1) En plus de la couverture par les Compagnies d'Assurances, les grandes entre- prises pratiquent une auto-couverture en prévision des sinistres trop énormes.

PRELIMINAIRE : LES PROVISIONS TECHNIQUES ET LEUR COUVERTURE

Tous les sinistres ne surviennent pas au cours de l'année de souscription du contrat et l'assureur est tenu d'honorer tous ses engagements vis-à-vis des clients assurés. Cette exigence ne peut être satisfaite que si l'assureur réserve une somme d'argent à cet effet. La solidité d'une société d'assurance est la meilleure garantie pour les assurés. Cette solidité dépend de la gestion financière car trop souvent les compagnies d'assurances sont "considérés comme des parasites qui réalisent des bénéfices excessifs en offrant des garanties illusives"⁽¹⁾. La recherche d'une bonne gestion financière et la réglementation⁽²⁾ amènent les compagnies d'assurances à constituer des réserves mathématiques en assurance-vie et des provisions techniques en assurance-dommages. La réserve mathématique est la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, ou "la somme conservée par les sociétés pour le paiement des rentes d'accident de travail ou d'accidents de droit commun". En assurances-dommages on distingue les provisions pour risques en cours, les provisions pour sinistre à régler, les provisions pour risques croissants, les provisions pour risques cycliques. Ces provisions sont couvertes par des placements qui sont faits en valeurs publiques (obligations d'Etat, prêts aux collectivités locales avec l'aval de l'Etat), dans les immeubles avec un maximum fixe des placements⁽³⁾ sur un seul immeuble, en liquidités. Les compagnies d'assurances drainent ainsi d'importantes sommes qu'elles mettent à la disposition de l'économie nationale.

PARAGRAPHE 1

LA FORMATION DU CAPITAL FINANCIER

Nous avons dit que la fonction première de l'assurance est de produire la sécurité, un effet psychologique sur le client. Nous avons également dit que l'assurance, surtout sur la vie, est une source d'épargne pour l'assuré. En fait, sur le plan macro-économique l'assurance opère des transferts de fonds des agents à capacité de financement vers les agents à besoin de financement. Transferts de fonds qui s'effectuent lors de la souscription des emprunts publics et privés et à l'occasion des réparations des sinistres. Nous avons distingué un aspect technique et un aspect financier dans la pratique de la fonction d'assureur. L'assuré qui paie la prime effectue une dépense et la compagnie qui encaisse la prime fait

(1) DANGIBEAUD (M.) L'Assurance et la croissance économique, Paris, l'ARGUS, 1964, p. 164

(2) Confère infra L'Assurance et le Contrôle de l'Etat.

(3) Ce minimum est variable selon les législations : il est de 50 % au BENIN et 20 % au CAMEROUN.

une recette. Dans le Tableau Economique d'Ensemble (T.E.E.) on retrouve les primes d'assurances en ressources pour les compagnies et en emplois pour les souscripteurs de contrats d'assurances. Lorsque le sinistre survient et après règlement, les paiements effectués par les assureurs se placent en emplois pour les compagnies d'assurances et les fonds reçus en ressources pour les sinistrés. Cet aspect technique de l'assurance entraîne des résultats souvent déficitaires et c'est l'aspect financier qui vient suppléer à ce manque à gagner qui est souvent très élevé dans la branche automobile.

Les transactions financières dégagent un solde positif qui se retrouve en ressources pour les compagnies d'assurances. Ce solde positif de la transaction financière contribue à la formation du capital financier de l'économie nationale, puisqu'après déduction des frais généraux et des divers impôts dont la taxe unique d'assurance il se dégage une capacité de financement auprès des compagnies d'assurances. Cette capacité de financement accroît le produit national brut. En effet les encaissements croissent avec le PNB et croissent plus vite que le PNB comme l'indique le tableau ci-après pour les primes encaissées en Suisse.

TABLEAU 1 Affaires suisses directes des sociétés d'assurances privées opérant en SUISSE

ANNEE	PNB (M FR. S)	PRIMES ENCAISSEES (M FR. S)	PRIME/PNB EN %
1961	41,5	1,84	4,43
1962	46,1	2,06	4,46
1963	50,4	2,28	4,52
1964	55,5	2,46	4,43
1965	60,0	2,70	4,50
1966	64,6	2,97	4,60
1967	68,8	3,23	4,69
1968	74,2	3,53	4,76
1969	84,0	3,92	4,67
1970	93,9	4,34	4,62
1971	106,5	4,89	4,59
1972	120,5	5,50	4,56
1973	134,5	6,32	4,70
1974	146,3	6,80	4,65

Source : LOUBERGE (H.), ECONOMIE ET FINANCE DE L'ASSURANCE ET DE LA REASSURANCE, Paris, Dalloz, 1980, P.81

./.

Par un ajustement de la forme $g(y) = f(x) + B$ où $g(y) = \log y$ et $f(x) = \log x$ nous allons trouver l'élasticité des primes encaissées par rapport au P.N.B. en SUISSE pour la période 1961 - 1974.

ANNEE i	P.N.B. FR.S. X_i	PRIMES ENCAISSEES FR.S. Y_i	$\epsilon_i = \log x_i$	$n_i = \log y_i$	ϵ_i^2	n_i^2	$\epsilon_i n_i$
1961	41,5	1,84	1,618	0,264	2,617	0,069	0,427
1962	46,1	2,06	1,663	0,313	2,765	0,098	0,520
1963	50,4	2,28	1,704	0,357	2,903	0,127	0,608
1964	55,5	2,46	1,744	0,390	3,041	0,152	0,680
1965	60,0	2,70	1,778	0,431	3,161	0,185	0,766
1966	64,6	2,97	1,810	0,472	3,276	0,223	0,854
1967	68,0	3,23	1,832	0,509	3,356	0,259	0,932
1968	74,2	3,53	1,870	0,547	3,496	0,299	1,022
1969	84,0	3,92	1,924	0,593	3,701	0,351	1,140
1970	93,9	4,34	1,972	0,637	3,888	0,405	1,256
1971	106,5	4,89	2,027	0,689	4,108	0,474	1,396
1972	120,5	5,50	2,080	0,740	4,326	0,547	1,539
1973	134,5	6,32	2,128	0,800	4,528	0,640	1,702
1974	146,3	6,80	2,165	0,832	4,687	0,692	1,801
TOTAL			26,315	7,574	49,853	4,521	14,643

Prime = f (PNB)

$y = Ax^\alpha$ où α est le coefficient d'élasticité

$n = \log y = \alpha \log x + \log A$

$$\bar{\epsilon} = \frac{\sum \epsilon_i}{14} = \frac{26,315}{14} = 1,879$$

$$\bar{n} = \frac{\sum n_i}{14} = \frac{7,574}{14} = 0,541$$

./.

Si R désigne le coefficient de corrélation linéaire entre ξ et η alors on a l'élasticité des primes par rapport au PNB

$$\begin{aligned} R \frac{\sigma_{\eta}}{\sigma_{\xi}} &= \frac{\sum \xi_i \eta_i - \frac{(\sum \xi_i)(\sum \eta_i)}{n}}{\sum \xi_i^2 - \frac{(\sum \xi_i)^2}{n}} \\ &= \frac{14,643 - \frac{(26,315)(7,574)}{14}}{49,853 - \frac{(26,315)^2}{14}} \\ &= \frac{0,406585}{0,39019821} \end{aligned}$$

$$R \frac{\sigma_{\eta}}{\sigma_{\xi}} = 1,042$$

$$n = \bar{n} = 1,042 (\xi - \bar{\xi})$$

$$n = 0,541 = 1,042 (\xi - 1,879)$$

$$n = 1,042 \xi - (1,042)(1,879) + 0,541$$

$$n = 1,042 \xi - 1,957918 + 0,541$$

$$n = 1,042 \xi - 1,417$$

$$10^n = 10^{(1,042 \xi - 1,417)} = (10^{1,042 \xi}) (10^{-1,417})$$

$$\boxed{Y = 0,038 X^{1,042}} \quad (I)$$

Comme on peut le constater dans la formule (I), l'élasticité des primes par rapport au P.N.B. est de $1,042 > 1$, ce qui traduit un accroissement plus que proportionnel à l'accroissement du P.N.B. Cet accroissement des primes a en retour une influence sur le P.N.B. car les provisions croissent avec les primes.

L'accroissement plus que proportionnel des primes par rapport au P.N.B. s'explique par une aversion de plus en plus grande à l'égard du risque. L'aversion pour le risque peut s'expliquer par la loi de Engel, loi selon laquelle lorsque le revenu augmente et que les besoins vitaux sont satisfaits, la consommation s'étend et englobe les biens et services à caractère secondaire⁽¹⁾. Mais selon LOUBERGE "La croissance de l'assurance participe ainsi d'une tendance fondamentale à la tertiarisation des économies industrialisées"⁽²⁾. Nous présentons ici un tableau indiquant quelques élasticités dans les pays industrialisés.

TABLEAU 2 : L'élasticité des affaires d'assurances (total des primes) par rapport au P.N.B. dans quelques pays

PERIODE	1965-1970	1970-1975	1965-1975
PAYS			
Etats-Unis	1,24	1,02	1,12
Allemagne Fédérale	1,24	1,35	1,30
Japon	1,28	1,07	1,18
Grande-Bretagne	1,16	0,99	1,05
France	1,20	1,16	1,18
Canada	0,92	1,05	1,00
Australie	1,27	1,02	1,12
Italie	1,31	1,37	1,34
Suisse	1,06	1,21	1,13
Belgique	1,13	1,13	1,13

Source : LOUBERGE (H.) ECONOMIE ET FINANCE DE L'ASSURANCE ET DE LA REASSURANCE, Paris, Dalloz, 1980.

Avec ces coefficients d'élasticité élevés, les activités du secteur de l'assurance ne peuvent qu'être florissantes avec l'élévation des P.N.B. même en pays en développement. On peut aussi donner l'explication selon laquelle les agents économiques sont à la recherche des plus forts taux de rentabilité et c'est dans le secteur tertiaire qu'on rencontre ces taux élevés aujourd'hui. Pour évaluer la contribution des assurances à la formation du revenu national on calcule la valeur ajoutée qu'elles dégagent. Avant de poser le principe du calcul signalons

(1) Ce qui soutient l'idée qui considère l'assurance donc la sécurité comme un besoin secondaire pour les revenus faibles.

que le critère de valeur ajoutée n'est pas très intéressant dans l'appréciation de la contribution des assurances à l'économie. Une compagnie d'assurance peut dégager une forte valeur ajoutée alors qu'elle ne règle pas les sinistres portés à sa connaissance, ce qui empêche les victimes de reconstituer leur patrimoine. Il faut donc prendre la valeur ajoutée dégagée par un assureur avec réserve. Voici maintenant le calcul de cette valeur ajoutée :

Primes encaissées au cours de la période	(a)
+ Produits financiers	(b)
= Chiffre d'affaires global	(c)
- Règlements des sinistres	(d)
- Augmentation des provisions techniques	(e)
- Achats des biens et services intermédiaires	(f)
= Valeur ajoutée	V.A.

$$V.A. = (a + b) - (d + e + f)$$

L'assurance mobilise des capitaux mais plus encore, par son interterritorialité elle est source de devises.

PARAGRAPHE 2

L'ASSURANCE : SOURCE DE DEVICES

Ce rôle de grande importance peut ne pas être généralisé. Il dépend du développement du marché de l'assurance dans le pays et plus encore de l'ouverture sur les pays étrangers.

Dans les pays où l'assurance est beaucoup développée on a coutume à la considérer comme une source de devises. En effet les filiales et succursales opèrent en territoires étrangers et en monnaies des pays d'accueil. Les résultats d'exploitation sont dégagés en monnaies de ces pays. De plus il est d'usage de constituer les provisions techniques en la monnaie qui a servi à payer la prime et dans laquelle les sinistres seront réparés. L'activité des compagnies d'assurances donne ainsi lieu à des transactions commerciales et financières avec l'étranger pour le paiement des primes, le règlement des sinistres, et autres mouvements de capitaux, et le solde de toutes ces transactions importe beaucoup. Il peut être négatif ou positif selon les circonstances dans le pays considéré. S'il est positif alors les assurances sont considérées comme une source de devises et participent à l'excédent de la balance des paiements ou réduisent le

déficit éventuel. S'il est négatif, il participe au déficit de la balance des paiements ou tout au moins il réduit l'excédent probable.

Nul ne saurait prédire les limites du rôle de l'assurance dans la vie moderne; car c'est le développement qui lui assigne un rôle nouveau.

PARAGRAPHE 3

L'ASSURANCE : MOYEN DE CREDIT

L'assurance permet à l'assuré d'offrir des garanties pour obtenir du crédit auprès des créanciers. L'assuré peut lui-même consentir du crédit à des clients. C'est la raison d'être de l'assurance-crédit qui donne au créancier la certitude d'être remboursé, au moins pour une grande part de la créance, en cas d'insolvabilité de son débiteur. L'assurance-crédit permet sur le plan national et plus encore sur le plan international le développement des affaires en même temps que leur assainissement. Les industriels et commerçants ainsi couverts peuvent accorder ou obtenir plus facilement de crédits. Créanciers ou débiteurs, ils sont contrôlés par l'assureur.

En FRANCE la COFACE spécialisée dans la couverture du crédit au commerce extérieur favorise les échanges commerciaux entre nationaux et étrangers en accordant des couvertures pour les crédits à l'importation comme à l'exportation.

Les fonds que drainent les compagnies d'assurances leur confèrent aussi un rôle d'intermédiaire financier.

PARAGRAPHE 4

LES ASSURANCES ET L'INTERMEDIATION FINANCIERE

Dans les pays où le secteur public financier n'est pas très développé, les compagnies d'assurances exercent un important rôle d'intermédiaires financiers. Aux Etats-Unis où la couverture des risques de maladie et de vieillesse relève beaucoup plus de l'assurance privée, les sociétés d'assurances et les institutions de prévoyance gèrent une part importante de l'épargne du pays. La valeur du portefeuille de titres des sociétés d'assurances s'accroît vite grâce aux provisions techniques et partant leur place sur le marché financier s'accroît. Les

compagnies d'assurances contribuent à "rapprocher une offre d'épargne souvent trop liquide, dont la durée d'immobilisation est trop courte, d'une demande d'investissement dont le terme est plus éloigné" ⁽¹⁾. Outre un rôle d'investisseurs institutionnels, les sociétés d'assurance transforment l'épargne, mais la préférence pour l'immobilier et l'épargne liquide peut constituer un frein au développement du marché financier. Comme le souligne A. Lamfalussy, "Les intermédiaires financiers ont une fonction d'arbitrage double : d'un côté ils établissent un contact direct entre prêteurs et emprunteurs, entre agents à capacité excédentaire de financement et agents déficitaires (besoins de financement) ; d'un autre côté, ils élargissent leur rôle "d'intermédiation" par une fonction de "transformation" en achetant ou en vendant leurs créances à d'autres intermédiaires financiers". Ainsi les avantages de l'intermédiation financière se révèlent énormes pour l'ensemble de l'économie.

- Pour les agents à excédents de ressources, ces avantages résident dans la disponibilité des moyens de placement.
- Pour les agents à besoin de financement la présence d'intermédiaires financiers signifie la possibilité d'emprunter des grosses sommes pour des périodes longues, car les institutions financières jouent sur la loi des grands nombres pour constituer des portefeuilles relativement illiquides.

Au niveau de l'économie globale le marché financier (là où il y en a) peut fonctionner avec souplesse et efficacité : l'épargne et l'investissement s'accroissent et l'allocation des ressources financières s'effectue plus avantageusement. En jouant sur les facilités qu'offre l'intermédiation financière, les agents économiques peuvent transférer du pouvoir d'achat d'une période à l'autre et agir sur la variabilité, donc le risque, de leur richesse future. Il faut noter que l'intermédiation des institutions financières non bancaires n'offre pas que des avantages.

Les fonctions de l'assurance tant sur le plan individuel que sur le plan macro-économique amènent les pouvoirs publics à se réserver un droit de regard vigilant sur le marché de l'assurance.

(1) Lambert-Faivre (Y) op. cit. P.49

SECTION 3

L'ASSURANCE ET LE CONTROLE DE L'ETAT

L'assurance présentée dans la section précédente est bienfaisante pour l'économie toute entière, c'est pourquoi les pouvoirs publics veillent sur la qualité et la quantité des prestations des assureurs, qualité et quantité qu'ils veulent croissantes. C'est ici que le contrôle de l'Etat trouve sa raison d'être car il y a deux soucis qui animent l'autorité publique. D'abord protéger l'assuré contre les malversations des commerçants peu scrupuleux à la recherche de profits énormes et qui pourraient manquer à leurs obligations envers les assurés, ensuite drainer l'épargne collectée grâce aux primes vers les secteurs les plus productifs et moteurs de l'économie nationale. Ce contrôle s'exerce sous deux formes : juridique et technique.

PARAGRAPHE 1

LE CONTROLE JURIDIQUE

Exercé par les services compétents du Ministère chargé des finances, ce contrôle vise à vérifier que les normes établies pour le secteur de l'assurance sont bien respectées. Il faut surveiller la régularité des contrats et celle de la constitution des sociétés là où l'assurance ne relève du monopole d'Etat.

En ce qui concerne le contrat d'assurance il est à noter que c'est un contrat d'adhésion que l'assureur présente à l'assuré. Le contrôle vise donc à faire en sorte que l'inégalité née de ce caractère adhésif ne soit pas trop criarde. Des règles plus ou moins impératives visent à maintenir un équilibre approximatif entre les obligations de l'assuré et celles de l'assureur. Il faut établir la clarté et la précision sur les obligations des parties ainsi que l'utilité économique du contrat. Ceci est d'autant plus vrai que parfois les intérêts du souscripteur ne sont pas toujours les seuls en jeu, c'est le cas^{de} l'assurance de responsabilité civile. Aujourd'hui "la protection des intérêts des assurés et des tiers exige, en effet, que la garantie offerte corresponde d'aussi près que possible au besoin d'assurance"⁽¹⁾

(1) KROMMENACKER, Les Nations Unies et l'Assurance-Réassurance
op. cit. P.93

Pour la régularité de la constitution des sociétés, un individu, personne physique ne saurait se porter assureur. Toutefois l'organisation du Lloyd's fait exception à cette règle car l'assurance y est pratiquée par des personnes physiques. La seconde forme de contrôle concerne la solvabilité des compagnies d'assurances.

PARAGRAPHE 2

LE CONTROLE TECHNIQUE ET FINANCIER

L'Etat ne se contente pas de constater que les principes fixés sont respectés, il oriente l'action des compagnies d'assurances. L'assureur ne peut exécuter correctement un contrat d'assurance que s'il a les moyens financiers nécessaires pour remplir ses engagements. Les engagements de l'assureur comprennent les dettes certaines et les provisions. Le contrôle financier porte sur ces provisions car elles constituent souvent l'essentiel du passif des sociétés d'assurances. Ainsi en RPB le rapport du total des provisions techniques au total du passif a évolué comme suit : en 1980 : 52,86 % ; en 1981 : 67,46 % ; en 1982 : 69,09 % ; en 1983 : 67,56 % et en 1984 : 67,73 %⁽²⁾. Les provisions techniques constituent des sommes colossales dans le bilan des sociétés. Il y a lieu de procéder à leurs évaluations en attendant les sinistres. Si en assurance-vie il y a des principes de calcul des réserves mathématiques, en assurance de dommages il n'y a pas de méthodes scientifiquement établies. Le contrôle doit alors faire en sorte qu'il n'y ait pas sous-évaluation des charges à venir. L'autorité de contrôle exige que les provisions constituées soient couvertes par des placements selon des règles de prudence afin d'être disponibles au moment opportun. C'est à cause de cette prudence que les sociétés préfèrent souvent des placements en liquidités.

(2) *Rapports calculés à l'aide des états financiers de la SONAR.*

CONCLUSION DU CHAPITRE

Nous pouvons remarquer à travers le développement précédent que l'assurance joue un rôle important tant au niveau individuel de l'agent économique qu'au niveau de l'économie toute entière. C'est une constatation dont l'évidence peut être établie par la préoccupation des autorités publiques. Le contrôle exercé par l'Etat sur les assurances se situe dans la logique du regard vigilant que l'Etat porte sur tous les secteurs importants de l'activité économique nationale, ceci conformément au principe de "nul n'est de trop au chantier de la construction nationale".

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Lorsque l'assurance était à ses débuts, l'on pouvait lui prédire une fin éminente, car des interdictions la frappaient au nom de la morale. Aujourd'hui encore dans certaines sociétés africaines, l'assurance éprouve des difficultés à pénétrer la vie quotidienne des individus. Malgré cela des compagnies d'assurances s'établissent et se développent car le développement économique - même latent - expose les agents économiques à des risques qu'ils doivent assumer. A côté de la sécurité qu'elle dispense ce sont les fonds que l'assurance draine qui font également la préoccupation des pouvoirs publics. Pour promouvoir leur développement, les pays du Tiers-Monde ont besoin de la couverture de sécurité offerte par les assureurs, mais aussi et surtout de leur couverture financière. C'est pour cela que nous consacrons la deuxième partie de notre étude au financement de l'économie par les assurances au BENIN et au CAMEROUN.

DEUXIEME PARTIE

LES ASSURANCES

DANS LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE :

Rôle et Modalités Pratiques

I N T R O D U C T I O N

Nous avons dans la première partie de notre étude, présenté de façon théorique les possibilités de l'assurance pour l'économie nationale. Nous voudrions dans cette seconde partie montrer le rôle qu'a pu jouer ou pourrait jouer l'assurance au BENIN et au CAMEROUN. Du fait de leur importance dans le financement de l'économie nous allons dans un premier chapitre présenter quelques institutions financières en comparaison avec l'assurance. Notre second chapitre traitera les Assurances au BENIN et au CAMEROUN et un troisième chapitre nous donnera la participation effective des assurances au financement des économies. Il n'est pas impossible que dans les deux derniers chapitres nous rejoignons la constatation de DENIS-CLAIR LAMBERT qui dit que "L'obstacle le plus important à la connaissance économique du sous-développement est la faiblesse du terrain statistique"⁽¹⁾

(1) LAMBERT (D.C) Les économies du Tiers-Monde

Paris Armand Colin, 1974 P. 5

CHAPITRE PREMIER

L'ASSURANCE ET LES AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES

L'assurance privée tel que nous venons de la présenter joue sur le plan économique un rôle qui peut être complété ou concurrencé par celui de bien d'autres institutions financières ou de techniques voisines, en occurrence les tontines. Pour financer un investissement il y a trois possibilités qui consistent :

- 1) à pratiquer de l'autofinancement
- 2) à faire appel à des capitaux extérieurs par émission des emprunts et obligations
- 3) à solliciter un crédit bancaire.

Ces possibilités de financement qui s'offrent à l'investisseur nous amènent à comparer : l'assurance à la banque dans une première section, l'assurance à la prévoyance sociale dans une seconde section, et dans la troisième section l'assurance à la tontine.

SECTION 1

L'ASSURANCE ET LES BANQUES

La principale distinction entre l'assurance et la banque est que la première est un intermédiaire financier non bancaire et la seconde est bancaire. Assurance et banque jouent le rôle de collecteur d'épargne publique et privée ; mais si la banque a le pouvoir de créer de la monnaie, l'assurance est dépourvue de ce pouvoir. Ainsi apparaît une différence fondamentale entre assurance et banque. Par les crédits qu'elle octroie à ses clients la banque crée de la monnaie par le cheminement suivant, aboutissant à un véritable effet multiplicateur.

Nous faisons l'hypothèse que l'emprunteur replace son emprunt en banque au lieu de l'employer pour ses achats⁽¹⁾.

(1) Cette hypothèse peut ne pas être vraie, mais elle permet de décrire un processus vrai qui est le processus multiplicateur.

Soit un client C1 qui emprunte 100 000 F CFA auprès de sa banque B1. Soit $r = 10\%$ le taux de couverture des dépôts par les réserves. Si le client C1 va déposer son emprunt auprès d'une autre banque, cette banque va retenir 10 % de 100 000 F soit 10 000 F pour garantir sa liquidité et accorder 90 000 F de crédit à qui voudra et pourra en bénéficier. Soit D1 le débiteur bénéficiaire du crédit de 90 000 F. Si Mr. D1 va déposer cette somme auprès d'une banque B2, cette banque retiendra aussi 9 000 pour garantir sa liquidité et accordera un crédit de 81 000 F. Le processus multiplicateur peut se poursuivre pour un grand nombre de banques et nous avons la somme S suivante :

$$S = 100\ 000 \left(1 + \frac{9}{10} + \left(\frac{9}{10}\right)^2 + \dots \right)$$

$$S = \frac{100\ 000}{1 - \frac{9}{10}} = 1\ 000\ 000$$

Si nous désignons par R la somme reçue par le client C1 au début du processus, nous avons :

$$S = \frac{1}{r} R$$

L'assurance encaisse les primes qu'elle va déposer auprès des banques. Ce faisant, l'assurance procure aux banques la matière première du processus de création multiple décrit ci-dessus. Ainsi les activités des assurances paraissent complémentaires de celles des assurances. Pour garantir leurs crédits qu'elles accordent à leurs clients, les banques exigent une assurance-vie temporaire (crédit à la consommation, crédit logement) qui permet la solvabilité du débiteur en cas de décès. Le banquier cherche ainsi, auprès de l'assureur, la sécurité de son argent car le banquier sera remboursé par l'assurance pour ce qui pourrait constituer une perte de créance. L'assureur qui dépose les primes collectées auprès de la banque est un client sûr du banquier. L'assureur laisse au banquier le soin de gérer ce qui pourrait constituer des disponibilités oisives et recourt aux services de la banque pour placer ses actions et obligations ou souscrire les titres sur le marché financier (là où il en existe)

Les assurances peuvent aussi être des concurrentes redoutées des banques. En effet, les assurances peuvent créer leurs propres sociétés d'investissement ou procéder à des prêts directs aux entreprises et collectivités locales.

Il peut arriver qu'elles créent des filiales pour le financement des ventes à tempérament, le crédit-bail, ou le crédit immobilier.

Pour le développement de leurs propres activités, les assurances et les banques (surtout commerciales) sont contraintes de rechercher le profit et de financer des projets rentables économiquement. Comme institutions de développement les assurances (surtout en situation de monopole) et les banques de développement doivent souvent aussi contribuer à atteindre des objectifs sociaux, ce qui parfois signifie le financement et la promotion de projets moins rentables.

Dans le rôle qui est le leur, les banques de développement auront beaucoup à gagner si elles réussissent à canaliser le peu de capital financier disponible vers les entreprises nationales renforçant ainsi la position économique du pays. Ici la complémentarité entre assurances et banques doit se montrer plus agissante. Puisque les assurances ont pris des engagements auprès des assurés, une bonne rémunération des fonds déposés auprès des banques s'impose et il va se poser le problème du taux de l'intérêt servi par ces dernières. Les assureurs recherchent des rentabilités qui leur permettent d'honorer leurs engagements et aussi de réaliser des profits, condition nécessaire pour la survie de leurs entreprises. Si ce n'est pas qu'il existe une réglementation en matière de placement, le taux de l'intérêt serait la variable déterminante des choix des placements effectués par les assureurs⁽¹⁾.

A côté des banques, il y a aussi la prévoyance sociale qui peut compléter ou concurrencer l'assurance privée. C'est l'objet de la section suivante.

SECTION 2

L'ASSURANCE ET LA PREVOYANCE SOCIALE

La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (C.N.P.S.) au CAMEROUN et l'Office Béninois de Sécurité Sociale (O.B.S.S.) en République Populaire du BENIN sont des organismes d'Etat qui agissent en matière d'assurance sociale. Nous avons déjà montré l'évolution de l'assurance privée. La sécurité sociale elle aussi a suivi et suit encore une évolution remarquable.

(1) *Il n'en demeure pas moins qu'après avoir satisfait aux obligations légales, les assureurs vont placer le reste de leurs fonds dans des banques qui offrent une rémunération plus intéressante.*

En effet la prévoyance par le moyen de l'épargne individuelle et familiale, la prévoyance collective et désintéressée par les soins de la mutualité, l'assurance facultative ou obligatoire, privée ou publique sont aujourd'hui utilisées simultanément ou isolément pour procurer aux membres de la société la sécurité contre les risques divers qui les menacent dans leur existence. Les individus sont aujourd'hui plus qu'intégrés dans les sociétés qui doivent leur procurer sécurité, ce qui amène J. MARCHAL et J. LECAILLON à remarquer : "les individus sont aujourd'hui, bien plus qu'autrefois, intégrés à la collectivité. Cette dernière prend en charge, par l'intermédiaire des organismes de sécurité sociale ou aux Etats-Unis des compagnies d'assurances, les risques qui menacent un agent dans le long terme : risques de maladie, d'invalidité, de vieillesse. Les individus ne sont plus contraints d'y penser eux-mêmes et de prendre les mesures nécessaires pour s'en prémunir"⁽¹⁾.

Au niveau individuel la sécurité sociale qui reste un but à atteindre procure la sécurité à celui qui cotise. Comme incidence sur l'économie, la C.N.P.S. au CAMEROUN et l'O.B.S.S. au BENIN drainent d'importants capitaux car la cotisation à la sécurité est obligatoire⁽²⁾ pour tous les travailleurs. Ces fonds mobilisés par la sécurité sociale trouvent une destination première dans le financement de l'économie avant d'être à terme redistribués aux bénéficiaires des pensions de toutes sortes.

La similitude des services rendus par l'assurance privée et la prévoyance sociale peut laisser croire que l'une pourra suppléer valablement à l'autre. Il n'en est rien car même dans les pays où l'assurance sociale est bien développée les assurés sociaux souscrivent toujours des contrats d'assurance privée même dans les domaines couverts par l'assurance sociale. C'est seulement le faible niveau de pénétration de l'assurance privée au BENIN comme au CAMEROUN qui fait que les travailleurs se contentent de l'assurance sociale qui ne permet toujours pas une vie décente avec de modiques prestations.

Les assurances privées et l'assurance sociale investissent une forte part de leurs moyens dans le financement du logement pour la simple raison que c'est un secteur à rentabilité sûre. Partout en situation de monopole l'assurance sociale pourrait jouer un véritable rôle d'appui au développement à condition

(1) MARCHAL (J), LECAILLON (J) Analyse monétaire Paris, CUJAS, 1971, Page 198

(2) C'est une obligation théorique car il y a des employeurs et même des employés qui transgressent les dispositions légales et ne cotisent pas aux caisses de sécurité sociale.

qu'elle réoriente ses investissements vers les secteurs moteurs de l'économie. A défaut de se constituer en véritables groupes industriels les organismes de sécurité sociale peuvent par les prêts qu'ils octroient soutenir l'effort d'entreprise. Nous présentons ici un tableau de prêts réalisés par la C.N.P.S. ⁽¹⁾.

Principaux bénéficiaires des prêts de la C.N.P.S. pour la période 1978-1983

DATE	CAPITAL EN 10 ⁶ F CFA	POURCENTAGE %	LIBELLE	TAUX EN %	DUREE
04/07/78	2 000	5,645	Etat	5,5	10 ans
30/04/80	6 000	16,93	Etat	5,5	132 mois
01/07/80	1 250	3,53	CAMAIR	5,5	20 ans
30/06/81	2	0,0056	Etat	5,5	10 ans différé de 3 ans
30/06/81	2 000	5,645	S.I.C.	5,5	10 ans
30/09/81	300	0,846	CROIX ROUGE	5,5	192 mois
30/06/82	1 135	3,203	CAMAIR	7,25	10 ans
01/01/83	5 000	14,11	CAMSUCO	7,25	120 mois
30/06/83	240	0,68	O.C.B.	8,5	7 ans différé d'1 an
23/05/83	2 500	7,06	S.N.I.	9	10 ans
01/11/83	15 000	42,34	MAETUR	9	123 mois différé de 3 ans
TOTAL	35 427	100			

Source : Tableau établi à l'aide des informations recueillies par TIMAMO SIMO Eugène dans : La politique d'investissement des intermédiaires financiers non bancaires dans l'économie camerounaise. Mémoire, Yaoundé 1985 p. 33

Le tableau ci-dessus n'est pas exhaustif mais il permet, pour la période, de constater que la S.I.C. et la MAETUR absorbent 48 % environ des prêts et l'Etat prend 22,58 %. C'est dire que l'Etat et le secteur immobilier restent les principaux emprunteurs de la C.N.P.S.

A côté des banques, des organismes de sécurité sociale, des assurances, il existe des techniques informelles qui peuvent jouer un rôle important dans le financement de l'économie : ce sont les tontines.

(1) Il s'agit des principaux bénéficiaires pour la période 1978 - 1983.

SECTION 3

L'ASSURANCE ET LA TONTINE

Le dictionnaire Larousse définit la tontine comme une association d'épargnants d'âges différents, dans laquelle la part de ceux qui meurent profite aux survivants, soit qu'ils se partagent le capital constitué, soit qu'ils perçoivent un rente viagère constituée à l'aide de ce capital. Cette définition est conforme à l'esprit du banquier italien⁽¹⁾ qui a mis cette technique au point. Il existe en Afrique des formes de tontines qui ne répondent pas exactement à la définition ci-dessus.

En effet, la pratique des tontines est vieille en Afrique et pourrait être antérieure à la pénétration coloniale dans certaines régions. Les tontines sont habituellement des associations financières qui se créent entre des personnes qui^{se} connaissent plus ou moins et habitent la même localité ou appartiennent à la même catégorie socio-professionnelle. A organisation interne très simple, ces associations sont sans statuts écrits et leur fonctionnement doit refléter les avis émis par la majorité des membres.

On peut cependant leur reconnaître une pratique générale qui consiste en des versements périodiques de sommes fixes d'argent (par semaines, par quinzaines par mois...). En principe les cotisations sont versées au cours des réunions qui se tiennent de façon rotative chez les membres. Mais en République Populaire du BENIN il existe une pratique qui porte le nom de tontine (au dire des membres) mais qui peut être considérée comme un succédané des opérations de banque. Les épargnants ici ne tiennent aucune réunion. Une personne décide de collecter les épargnes de ceux qui le désirent. Pour seule garantie l'épargnant prend connaissance de l'identité et de l'adresse du collecteur. Ce dernier est rémunéré par un certain pourcentage de l'épargne. Signalons que cette pratique s'adresse aux petits épargnants. Les tontines, qui ont d'abord un souci d'entraide, évoluent et leur vocation économique s'affirme de jour en jour.

Pour comparer l'assurance à la tontine, nous dirons que l'une procure la sécurité et l'autre l'assistance. En effet auprès de l'assureur, l'assuré cherche à garantir sa fortune actuelle ou future. La tontine, quant à elle, permet au membre de se constituer une fortune sans condition⁽²⁾ alors qu'il faut la survie d'un événement pour que l'assurance procure fortune. A un stade primaire,

(1) Il y a toutefois une condition qui est celle d'être membre de la tontine. C'est la pratique également dans les assurances de capitalisation.

(2) Tonti (Lorenzo)

la tontine restitue à l'identique ce qui a été cotisé alors que tel n'est pas le cas de l'assurance. A un stade plus avancé, il y a des tontines qui utilisent l'argent cotisé pour faire des opérations internes de prêts dont les résultats sont redistribués aux membres en fin de période de la tontine. Parfois, les produits des prêts alimentent des caisses de secours qui viennent en aide en cas d'évènement nécessitant une intervention financière du groupe. Les membres de la tontine assistent leur camarade "sinistré" par leur présence physique ce que ne peut faire l'assureur. Encore faut-il noter que l'intervention financière de l'assureur ne saurait être aussi prompte que celle de la tontine même si cette dernière peut se révéler modique au regard de certains événements.

Le rôle des tontines dans le financement de l'économie reste cependant difficile à saisir car leur organisation n'est ni rigoureuse ni institutionnalisée. L'intervention des tontines ne saurait être mesurée de façon sérieuse faute de données globales. Toutefois leur floraison autorise une affirmation : l'épargne drainée par les tontines est importante ou tout au moins ne saurait être négligée pour le financement des projets à intérêt certain pour la collectivité. Les tontines évoluent et se constituent déjà en de véritables mutuelles de crédit et parfois deviennent des sociétés d'épargne-crédit. "Certaines tontines, surtout à l'Ouest CAMEROUN (Bamiléké et Bamoun) prêtent de l'argent à des entreprises commerciales" remarque MBOUDOU Augustin-Marie⁽¹⁾ en parlant du financement du développement au CAMEROUN et il poursuit "habituellement dans les tontines bamiléké la cotisation versée à un individu a une destination précise, susceptible de "lancer" l'intéressé dans les affaires. C'est véritablement des associations ayant pour but d'améliorer les conditions financières de leurs membres"⁽²⁾.

En République Populaire du BENIN également, certaines tontines ont des vocations fixes. Tous les membres perçoivent leur part pour effectuer la même transaction. Exemple : des tontines constituées pour l'achat des terrains afin de pouvoir construire des maisons d'habitation. Institutionnaliser les tontines leur permettrait de jouer un rôle aussi capital que les autres institutions financières bancaires ou non bancaires, mais risquerait de porter atteinte à leur souplesse de fonctionnement. C'est précisément cette souplesse qui fait la particularité des tontines et la raison fondamentale de leur développement. L'attraction des ménages vers les tontines s'explique par la préférence pour la liquidité. Le tableau ci-après montre le degré de liquidité des différents actifs pouvant figurer dans un patrimoine.

(1) MBOUDOU (A.M.) *Le financement du développement au CAMEROUN, Thèse, Yaoundé 1982, P. 196*

(2) *idem.*

la tontine restitue à l'identique ce qui a été cotisé alors que tel n'est pas le cas de l'assurance. A un stade plus avancé, il y a des tontines qui utilisent l'argent cotisé pour faire des opérations internes de prêts dont les résultats sont redistribués aux membres en fin de période de la tontine. Parfois, les produits des prêts alimentent des caisses de secours qui viennent en aide en cas d'évènement nécessitant une intervention financière du groupe. Les membres de la tontine assistent leur camarade "sinistré" par leur présence physique ce que ne peut faire l'assureur. Encore faut-il noter que l'intervention financière de l'assureur ne saurait être aussi prompte que celle de la tontine même si cette dernière peut se révéler modique au regard de certains événements.

Le rôle des tontines dans le financement de l'économie reste cependant difficile à saisir car leur organisation n'est ni rigoureuse ni institutionnalisée. L'intervention des tontines ne saurait être mesurée de façon sérieuse faute de données globales. Toutefois leur floraison autorise une affirmation : l'épargne drainée par les tontines est importante ou tout au moins ne saurait être négligée pour le financement des projets à intérêt certain pour la collectivité. Les tontines évoluent et se constituent déjà en de véritables mutuelles de crédit et parfois deviennent des sociétés d'épargne-crédit. "Certaines tontines, surtout à l'Ouest CAMEROUN (Bamiléké et Bamoun) prêtent de l'argent à des entreprises commerciales" remarque MBOUDOU Augustin-Marie⁽¹⁾ en parlant du financement du développement au CAMEROUN et il poursuit "habituellement dans les tontines bamiléké la cotisation versée à un individu a une destination précise, susceptible de "lancer" l'intéressé dans les affaires. C'est véritablement des associations ayant pour but d'améliorer les conditions financières de leurs membres"⁽²⁾.

En République Populaire du BENIN également, certaines tontines ont des vocations fixes. Tous les membres perçoivent leur part pour effectuer la même transaction. Exemple : des tontines constituées pour l'achat des terrains afin de pouvoir construire des maisons d'habitation. Institutionnaliser les tontines leur permettrait de jouer un rôle aussi capital que les autres institutions financières bancaires ou non bancaires, mais risquerait de porter atteinte à leur souplesse de fonctionnement. C'est précisément cette souplesse qui fait la particularité des tontines et la raison fondamentale de leur développement. L'attirance des ménages vers les tontines s'explique par la préférence pour la liquidité. Le tableau ci-après montre le degré de liquidité des différents actifs pouvant figurer dans un patrimoine.

(1) MBOUDOU (A.M.) *Le financement du développement au CAMEROUN, Thèse, Yaoundé 1982, P. 196*

(2) *idem.*

Classification des actifs au point de vue de la liquidité

<u>Type d'actif</u>	<u>Organisme émetteur</u>	<u>Qualification</u>	
Billets Monnaie divisionnaire Dépôts à vue	Systeme bancaire et Trésor public	Monnaie	}
Bons et comptes à échéances fixes dans les banques ou au trésor Comptes sur livrets dans les banques Comptes d'épargne dans les banques	Systeme bancaire et Trésor public	Epargne liquide et à court terme (quasi-monnaie)	
Dépôts dans les Caisses d'épargne Comptes d'épargne dans les Caisses d'épargne Bons de trésor sur formules Effets publics ou comptes courants	Organismes financiers spécialisés		
Actions Obligations Rentés	Entreprises et collectivités publiques	Actifs financiers	} Actifs non liquides
Immeubles Capital fixe Biens de consommation dûrables		Actifs réels	

Source : MARCHAL (J), LECAILLON (J) op. cit. Page 162

Vu leur préférence pour la liquidité et trouvant le système bancaire compliqué les ménages sont soulagés par les circuits parallèles de crédit que sont les tontines et MARCHAL et LECAILLON de remarquer : "La monnaie apparaît ainsi comme un actif dont la liquidité est maximale et l'offre contrôlée de façon particulièrement stricte par les autorités. Mais à côté de la monnaie existent des disponibilités quasi-monétaires qui constituent des substituts plus ou moins parfaits dont le rôle peut être décisif en certaines conjonctures et, notamment, dans le cas d'inflation que les autorités doivent également s'efforcer de contrôler"⁽¹⁾.

Le rôle des tontines et des assurances sur l'économie ne doit pas être analysé de façon tranchée. Il peut arriver que l'argent collecté par les tontines soit mis à l'abri dans une banque en attendant sa destination finale (qui peut bien être aussi un dépôt bancaire). L'effet produit ici serait le même que pour les dépôts bancaires effectués par les assurances.

C O N C L U S I O N

Les ménages épargnent mais ils redoutent l'illiquidité et ce faisant ils rendent plus difficile la poursuite de l'expansion à une époque où la production s'effectue de plus en plus à l'aide du capital fixe et où les entreprises ont besoin de ressources qu'elles puissent engager dans des processus à long terme"⁽²⁾. Les tontines et les intermédiaires non bancaires ne créent pas de la monnaie mais ils remettent en circulation la monnaie déjà émise. Cette particularité des intermédiaires non bancaires peut jouer contre une politique visant à restreindre la liquidité de l'économie. A l'absence de toute politique restrictive de la monnaie les intermédiaires non bancaires peuvent constituer une source de financement sûre, c'est l'objet des chapitres à venir.

(1) *Idem* page 199

CHAPITRE II

LES ASSURANCES AU BENIN ET AU CAMEROUN

INTRODUCTION

Les populations africaines connaissent aujourd'hui plus ou moins l'assurance ou en ont entendu parler au moins vaguement. L'assurance jadis pratiquée par les sociétés étrangères devient de plus en plus l'affaire des sociétés de droit national voire leur monopole. L'Africain moyen sait aujourd'hui qu'il y a un réparateur des accidents de la circulation et qu'en cas de sinistre il faut d'abord vérifier si l'auteur de l'accident détient une police d'assurance, car il n'est plus rare d'entendre dire par un conducteur : "si je cogne l'assurance va payer". Les assurances au BENIN et au CAMEROUN ne cherchent pas à tout prix à être qualifiées de "bons payeurs" mais d'être un outil d'appui au développement économique et social.

Les assurances au BENIN et au CAMEROUN ont suivi une évolution que nous présentons dans un préliminaire. Dans une première section nous présentons les objectifs et dans une seconde section nous évoquerons les atouts des marchés béninois et camerounais de l'assurance.

PRELIMINAIRE : EVOLUTION COMPAREE DES MARCHES BENINOIS ET CAMEROUNAIS DE L'ASSURANCE

Nous distinguons deux périodes

1. AVANT LES INDEPENDANCES

Lorsque l'assurance en était à ses débuts, la structure des marchés béninois et camerounais était fort simple. Les opérations d'assurances étaient traitées par des compagnies étrangères ayant leur centre de décision dans les pays d'origine. L'assurance en tant que produit commercialisable était presque étrangère

aux populations béninoise et camerounaise comme à la plupart des populations africaines.

Convaincue de leur appui au développement, la FRANCE a dès 1958 amorcé, en même temps que des mutations politiques, un processus de mise en place de structures viables pour les assurances en particulier et toutes les activités économiques en général. Ce qui conduit en 1959 à une table ronde, entre les autorités africaines et françaises, à la Direction des Assurances à Paris pour poser les grandes lignes de la démarche à suivre en matière d'assurances. Des services de contrôle d'assurances sont alors créés dans tous les pays africains francophones, alors que les sociétés d'assurance demeurent étrangères.

C'est la convention du 27 Juillet 1962 portant création de la C.I.C.A. (Conférence Internationale des Contrôles d'Assurances) qui constitue le tournant décisif avec pour objectif la création d'un marché commun d'assurances pour l'Afrique francophone et Madagascar. Les Gouvernements africains continueront dans cet effort louable de dynamisation du marché de l'assurance.

2. APRES LES INDEPENDANCES

Avec les indépendances les Etats africains en général, le BENIN et le CAMEROUN en particulier prennent le contrôle plus ou moins sérieux de leurs marchés des assurances. Les réglementations ont partout assujéti l'exercice de la profession à l'agrément préalable des autorités gouvernementales compétentes dont les principales conditions ont trait à la nationalité, à la qualité de résident du représentant légal, à la suspension, caducité et retrait d'agrément.

Plusieurs textes organisent les marchés.

Pour le BENIN, compte tenu de l'instabilité politique qui a marqué le pays au cours de la première décennie de l'indépendance, nous avons ⁽¹⁾ :

- Le décret n° 61/385-PR/MFB fixant la ^uquantité du module à verser par les sociétés d'assurances.

- La loi n° 62 - 24 du 17 Juillet 1962 portant réglementation des organismes d'assurances de toute nature et des opérations d'assurances.

(1) Documents de la SONAR

- Le décret n° 63-72 - PR/MFT fixant les placements à effectuer par les sociétés d'assurances

- L'arrêté n° 857/MFAEP/EDT du 15/11/1967 autorisant les sociétés d'assurances à représenter sans limitation leurs réserves techniques par des dépôts à la Banque Dahoméenne de Développement⁽¹⁾.

Le dernier en date de ces textes est le décret du 30 Décembre 1974 qui institue le monopole du marché de l'assurance en R.P.B. au profit de la S.O.N.A.R. (Société Nationale d'Assurances et de Réassurances), société d'Etat à caractère industriel et commercial.

Pour le CAMEROUN, nous retrouvons trois textes importants⁽²⁾ qui réglementent le secteur de l'assurance :

- l'Ordonnance n° 62 - OF - 36 du 31 Mars 1962 fixant la réglementation applicable aux opérations et organismes d'assurances.

- Le décret n° 73/237 du 10 Mai 1973 portant réglementation des investissements du secteur des assurances en République du CAMEROUN.

- l'ordonnance n° 85 - 003 du 31 Août 1985 relative à l'activité d'assurance.

Cette dernière ordonnance supprime sur le marché camerounais les sociétés étrangères de capital au moins égal à 150 millions de francs CFA. En réalité il ne s'agit pas d'une suppression mais plutôt d'une transformation des sociétés étrangères, dont le capital atteint 150 millions de francs CFA, en sociétés de droit national si elles veulent continuer à opérer en territoire camerounais. Ensuite le capital social doit être composé des intérêts camerounais publics et privés.

Avant l'ordonnance du 31 Août 1985, il y avait sur le marché camerounais, six sociétés de droit camerounais, sept sociétés étrangères et deux organismes publics. Le marché camerounais reste aujourd'hui un marché fort concurrentiel.

Avant la nationalisation du secteur de l'assurance le 30 Décembre 1974, une demi-douzaine de sociétés françaises d'assurances exerçaient leurs activités au BENIN⁽³⁾.

(1) Aujourd'hui c'est la Banque Béninoise de Développement.

(2) Cameroon Tribune n° 3406 du Jeudi, 24 Octobre 1985

(3) Journal : L'ECONOMIE AFRICAINE 1975 P. 111

Comme le montre l'évolution suivie par les assurances au BENIN et au CAMEROUN, avoir un véritable marché de droit national reste le mobile de l'intervention des autorités. C'est pourquoi nous voulons analyser à présent les objectifs des assurances dans les deux pays.

SECTION 1

LES OBJECTIFS

Les assurances au BENIN et au CAMEROUN sont classées dans la catégorie des entreprises industrielles et commerciales. A ce titre et avant le social qu'elles peuvent faire, elles visent d'abord des résultats économiques satisfaisants. Aussi les objectifs sont-ils financiers et techniques.

PARAGRAPHE 1

LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET L'ECONOMIE

L'acharnement des pouvoirs publics du BENIN et du CAMEROUN à régler le marché de l'assurance vise à maintenir l'épargne collectée sous forme de primes dans le pays, pour que cette épargne serve effectivement à la promotion de l'économie nationale.

Nous avons montré dans le chapitre 2 de la première partie que si les besoins vitaux sont satisfaits les primes d'assurances croissent avec le revenu. Il est donc permis d'espérer qu'avec l'élévation du niveau de vie les primes d'assurances vont connaître une croissance louable et il faut bien pouvoir s'en servir. Toutes choses égales par ailleurs les primes d'assurances progressent régulièrement avec le P.I.B. au BENIN et au CAMEROUN, comme l'indique le tableau suivant.

./.

TABLEAU 1 : EVOLUTION DU P.I.B. ET DES PRIMES EMISES

PAYS	CAMEROUN																	
	BENIN																	
ANNEE	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Primes émises 10 ⁶ F CFA	1 079	1 315	1 770	2 095	2 329	2 283	14 801	17 796	22 239	28 384	30 951	37 006						
Primes/tête	316	368	482	555	601	573	1 763	2 068	2 519	3 137	3 268	3 786						
PIB 10 ⁶ F CFA	185 455	207 264	231 638	258 879	289 323	323 348	1 410 200	1 796 500	2 172 800	2 618 000	3 195 000	3 866 000						
P.I.B./tête	53 405	58 060	63 120	68 622	74 603	81 105	168 000	208 793	246 126	289 474	337 436	395 620						
Variation des primes/tête en %	-	+ 16,61	+ 30,93	+ 15,12	+ 08,13	- 04,62	-	+ 17,30	+ 21,80	+ 24,53	+ 04,17	+ 15,85						
Variation du P.I.B./tête en %	-	+ 08,71	+ 08,71	+ 08,71	+ 08,71	+ 08,71	-	+ 24,28	+ 17,88	+ 17,58	+ 16,59	+ 17,28						
Pourcentage des primes d'assu- rance dans le P.I.B. (%)	0,59	0,63	0,78	0,80	0,80	0,70	1,04	0,99	1,02	1,08	0,96	0,96						

SOURCES:

Ce tableau a été conçu à partir des données que nous avons recueillies, en ce qui concerne le CAMEROUN, à la Direction des Contrôles Economiques et des Finances Extérieures - Sous -Direction des Assurances, en ce qui concerne le BENIN, dans les états financiers de la S.O.N.A.R. et dans l'annuaire statistique n° 6 de la République Populaire du BENIN (estimation après extrapolation des années antérieures pour le P.I.B.)

Nous constatons sur ce tableau que le chiffre d'affaires (primes émises) par tête du marché camerounais pour la période 1979-1984 est passé de 1763 francs CFA à 3 786 francs CFA avec un accroissement selon les années à taux croissant ou à taux décroissant. Pour la même période le P.I.B./tête est passé de 168 000 francs CFA à 395 620 francs CFA. Le taux d'accroissement moyen annuel des primes par tête est de 16,73 % contre 18,72 % pour le P.I.B. par tête.

Pour le BENIN et pour la même période la prime par tête est passée de 316 francs CFA en 1979 à 601 francs CFA en 1983 pour descendre à 573 francs CFA en 1984, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 13,23 % contre 8,71 % pour le P.I.B. par tête qui passe de 53 405 francs CFA à 81 105 francs CFA.

La part de l'assurance dans le P.I.B. reste assez faible dans les deux pays et la tendance est à la baisse car les primes émises ne progressent pas au même rythme que le P.I.B. Ainsi d'une publication sur la production en assurance dans les pays de la C.I.C.A. en 1970 et 1980, nous avons extrait le tableau suivant :

TABLEAU 2 : PRODUCTION EN ASSURANCE

ANNEE	P.I.B. (EN MILLIONS DE DOLLARS COURANTS)		PRODUCTION EN ASSURANCE (EN MILLIONS DE DOLLARS)		PART DE L'ASSURANCE DANS LE P.I.B.	
	1970	1980	1970	1980	1970	1980
BENIN	205	878	1,4	5,1	0,7 %	0,5 %
CAMEROUN	775	5 618	11,8	68,1	1,5 %	1,2 %
Ensemble des pays de la C.I.C.A.	4 814	29 309	56,9	352,1	1,2 %	1,2 %

Source : Document de la 9ème Conférence des Assurances Africaines 1982 P.78.

Nous pouvons remarquer que le CAMEROUN a toujours eu une bonne position dans l'ensemble des pays de la C.I.C.A.

Les primes d'assurances vont croissant car les niveaux de vie s'élèvent et les besoins de sécurité vont grandissant. Mais les compagnies d'assurances ne peuvent jouer valablement leur rôle d'appui au développement qu'en maintenant une bonne gestion de leurs affaires.

PARAGRAPHE 2

LA GESTION TECHNIQUE ET FINANCIERE

La fonction de l'assureur présente deux aspects complémentaires : la gestion technique et la gestion financière, le tout conduisant à réaliser l'équilibre des sociétés d'assurances. Ces sociétés ne peuvent servir d'appui au développement économique que si elles réalisent constamment leur équilibre financier afin de prétendre à une marge bénéficiaire. Dans une communication de M. Habib - MAKAR du Programme Spécial en Assurances de la CNUCED⁽¹⁾ il ressort que "l'assurance automobile souscrite dans les pays de la C.I.C.A. a été, et continue d'être, la plus importante de toutes les branches d'assurances pratiquées dans ces pays. L'encaissement des primes automobiles oscille entre 50 % et 75 % du montant total des primes émises dans chaque marché". Or la branche automobile est une branche reconnue déficitaire sur tous les marchés de la C.I.C.A. On enregistre le déficit le plus important sur les trois plus grands marchés de la C.I.C.A. à savoir le CAMEROUN, la COTE-D'IVOIRE et le SENEGAL où les taux de sinistre par rapport aux primes pour l'ensemble des risques automobiles s'élèvent en 1977 respectivement à 113, 115 et 109 %⁽¹⁾. Heureusement, le plus souvent le déficit enregistré dans la branche automobile est comblé par les bons résultats des autres branches, comme l'atteste le rapport, des charges de sinistres aux primes acquises (toutes branches confondues) pour le BENIN et le CAMEROUN.

TABLEAU 3 : CHARGES DE SINISTRES/PRIMES ACQUISES (en %)

ANNEE	1979	1980	1981	1982	1983	1984
BENIN	83,16	81,17	63,73	65,82	59,93	69,24
CAMEROUN	62,38	66,85	63,59	65,94	71,27	80,49

Sources : Etabli à l'aide des états financiers de la SONAR pour le BENIN et des informations recueillies à la Direction des Contrôles Economiques et des Finances Extérieures.

(1) Revue I.I.A. Spécial n° 3 1979 P. 8

Les faibles taux sont plus dus à une diminution d'activité au niveau global de l'économie qu'à une réduction du taux de sinistres. Le déficit de la branche automobile est comblé aussi bien par les autres branches que par la gestion financière. On ne saurait cependant privilégier la gestion financière au détriment de la gestion technique. Privilégier la gestion financière reviendrait à accepter tous les risques et ainsi collecter des primes importantes pour faire des placements financiers. Puisque les engagements des assureurs dépassent toujours le montant des primes collectées, la gestion financière doit compenser les mauvais résultats de la gestion technique qu'il convient d'améliorer régulièrement.

PARAGRAPHE 3

AMELIORATION DE LA GESTION

L'amélioration de la gestion passe nécessairement par une diminution du rapport sinistre/prime. En effet la manifestation de la solidarité traditionnelle se caractérise par l'absence de contrat et l'inexistence d'un droit de recours, il faut alors que les assurances modernes trouvent des substituts à cette solidarité. Ces substituts pourront être des produits à faible taux de sinistralité ce qui améliorera le rapport sinistre/prime. C'est là un appel à la restructuration des portefeuilles des marchés. Il est donc opportun de procéder au lancement de nouveaux produits beaucoup plus adaptés aux besoins des populations.

Il faut faire en sorte que la gestion technique s'équilibre toute seule ou approche cet équilibre. Ceci sera plus possible grâce à la branche vie qu'il convient de développer. Aussi le domaine agricole offre-t-il des espoirs du développement de l'assurance au BENIN et au CAMEROUN, pays essentiellement agricoles. "Mais le type d'assurance dont les pays en voie de développement ont le besoin le plus urgent, c'est "l'assurance innovation", qui les protégerait des pertes dues à l'emploi de nouveaux intrants exigeant des débours supplémentaires considérables"⁽¹⁾. L'agriculture est en effet la base de nos économies dans les pays de la C.I.C.A. L'agro-industrie a besoin d'une sécurité bienfaisante pour son développement si bien que "l'assurance innovation est un élément si important du succès d'un programme agricole que ses difficultés de gestion doivent être affrontées et résolues"⁽²⁾.

Les marchés béninois et camerounais ont-ils quelque chance de réaliser leurs objectifs ou plutôt l'objectif que leur assigne l'effort de développement économique ?

(1) MILLIKAN (M.F.) et HAPGOOG (D); La Moisson difficile, Paris, *Tendance Actuelles* 1970, p. 118

(2) *Idem* p. 120

SECTION 2

LES ATOUTS

A l'heure où le développement économique reste un impératif pour les pays africains en général, le BENIN et le CAMEROUN en particulier, demander aux assurances d'apporter leur effort à cette bataille combien noble c'est leur reconnaître des atouts pouvant autoriser un optimisme certain.

PARAGRAPHE 1

UNE SITUATION DE MONOPOLE AU BENIN

Avant la nationalisation du marché de l'assurance en Décembre 1974 une demi douzaine de sociétés françaises d'assurances exerçaient au BENIN. Après cette date il y a eu transfert des portefeuilles à la SONAR qui exploite le marché béninois de l'assurance en situation de monopole au profit de l'Etat béninois.

Dans l'esprit de la nationalisation du marché, le monopole est un atout important car il s'agit de permettre aux capitaux collectés à l'aide des primes de s'investir dans l'économie nationale, de s'opposer à la fuite des capitaux car il est plus intéressant pour les services de contrôle des assurances de concentrer leurs efforts sur un nombre restreint de sociétés voire une.

Ainsi effectivement pour la période 1979-1984, la Société Nationale d'Assurance et de Réassurance a vu son chiffre d'affaires augmenter régulièrement en passant de 1 097 Millions en 1979 à 2 329 Millions en 1983 pour descendre à 2 283 Millions en 1984 comme l'indique le tableau suivant.

TABLEAU 4 : EVOLUTION DES PRIMES EMISES AU BENIN DE 1979 A 1984

ANNEE	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Primes émises en Millions de francs CFA	1 097	1315,3	1 770,5	2 095,4	2 329,8	2 283,8
Accroissement en %	-	+ 19,89	+ 34,60	+ 18,35	+ 11,18	- 1,97 *

Source : Confectionné à partir des états financiers de la SONAR

* Une situation qui reflète la diminution du parc automobile.

Cette situation de monopole privilégié la recherche de la plus-value. Or, en assurances comme dans toute entreprise, "entre la recherche de la rentabilité et la recherche de la plus value, il n'y a pas à choisir dans l'absolu"⁽¹⁾. Il y a donc lieu de prendre avec réserve les bienfaits de cette situation de monopole car la suppression de la concurrence n'est pas "sans danger pour l'exploitation"⁽²⁾ d'un marché de l'assurance⁽³⁾.

L'Africain n'a pas confiance en l'assurance lorsqu'elle est de prestation locale et encore moins lorsqu'elle devient un monopole d'Etat. La clientèle africaine a tendance à ne souscrire une assurance que là où elle est obligatoire. Toutefois une promotion des branches non obligatoires est nécessaire et passe par une amélioration de la condition des agents.

Si le marché béninois bénéficie d'une situation de monopole, que permet la concurrence sur le marché camerounais ?

PARAGRAPHE 2 LE PROFIT : CRITERE D'EFFICACITE DANS LE MARCHE CONCURRENTIEL
CAMEROUNAIS

Les différents textes qui ont tenté de réglementer le marché camerounais des assurances modernes lui conservent son caractère concurrentiel. En effet, le dernier texte en date du 31 Août 1985 consacre l'existence de plusieurs sociétés de droit camerounais. La concurrence sur le marché appelle les assureurs qui veulent se maintenir dans la branche à opérer une pénétration intensive du marché. Du côté des produits qu'ils proposent à leur clientèle les assureurs camerounais sont invités par la concurrence à un effort de créativité. L'économie camerounaise offre la possibilité d'une grande variété de produits. L'entreprise privée s'y développe en créant des clients potentiels (les nouveaux entrepreneurs) aux produits de l'assurance. La prolifération des petites et moyennes entreprises et des petites et moyennes industries constitue un atout majeur pour la vente de l'assurance. L'assurance sera demandée pour couvrir les crédits que les banques accordent à ces P.M.E. P.M.I. ; l'assurance sera également demandée pour couvrir les investissements effectués.

(1) DANGIBEAUD *op. cit.* P. 229

(2) KROMMENACKER (R.J.) *op. cit.* 108

(3) *Confère infra Section 2 du prochain chapitre*

La recherche du profit amène les assureurs camerounais à contrôler leurs frais de gestion comme le rapport frais de gestion/primes acquises (tableau 5 ci-après) le montre. Hormis leurs taux raisonnables sur la période 1979-1984 ce rapport croît à un taux très bas ce qui constitue un signe de la vitalité du secteur.

La concurrence autorise l'effectivité de la sélection des risques, ce qui est dans l'esprit de la profession d'assureur. En l'absence de la concurrence (c'est-à-dire en situation de monopole) parler de la sélection des risques serait refuser le droit de s'assurer à certains assurables qui pourraient représenter de mauvais risques.

Aussi un atout important du marché camerounais de l'assurance demeure-t-il l'élévation du niveau de vie qui autorise un optimisme certain. Un frein majeur au développement de l'assurance en Afrique reste le niveau de vie assez bas. Nous pensons que le niveau actuel des revenus camerounais permet, lorsqu'un marketing de l'assurance va suivre, de voir une démultiplication des polices pour les produits qui répondront aux attentes de la clientèle. Les sociétés d'assurances font effectivement un effort dans la politique de leurs produits. L'AMACAM depuis longtemps mène une forte campagne publicitaire de l'assurance. Les agents de ALICO font du porte à porte pour proposer leurs produits à une clientèle potentielle. Pour l'ensemble du marché camerounais les primes émises sont passées de 14 801,3 Millions de francs CFA en 1979 à 37 006,3 Millions en 1984. L'on peut tabler sur cette croissance pour dire que les primes d'assurances vont constituer de jour en jour d'importants fonds auxquels les pouvoirs publics ont bien des raisons de s'intéresser.

./.

TABLEAU 5 : COMPARAISON DES FRAIS DE GESTION AUX PRIMES ACQUISES

ANNEE	BENIN				CAMEROUN			
	FRAIS DE GESTION 10 ⁶ F CFA (1)	PRIMES ACQUI- SES 10 ⁶ F CFA (2)	RAPPORT (1) en % (2)	PROGRESSION EN % DU RAPPORT	FRAIS DE GES- TION 10 ⁶ F CFA (1)	PRIMES ACQUI- SES 10 ⁶ F CFA (1)	RAPPORT (1) en % (2)	PROGRESSION EN %
1979	406,2	725,9	27,02	-	4 356,1	14 139,2	30,80	-
1980	276,06	874,2	31,15	+ 15,28	5 206,7	16 722,2	31,13	+ 01,07
1981	537,5	1 590,7	31,79	+ 08,47	6 459,8	20 613,5	31,33	+ 00,64
1982	646,4	1 555,5	41,55	+ 22,96	8 006,8	26 390,9	30,33	- 03,19
1983	818,9	1 390,8	58,87	+ 41,68	9 342,8	30 050,3	31,09	+ 02,50
1984	923,9	1 566,06	58,99	+ 00,20	11 649,4	35 553,7	32,76	+ 05,37

Source : Construit à partir des états financiers de la S.O.N.A.R. pour le BENIN et des informations reçues au MINFI au CAMEROUN.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Le BENIN et le CAMEROUN se retrouvent dans plusieurs organisations internationales dont la préoccupation est de permettre aux assurances de prendre une part active dans l'économie des pays où elles opèrent. Depuis 1975 une différence fondamentale intervient entre les marchés béninois et camerounais le monopole de l'assurance au profit de l'Etat béninois alors que le marché camerounais reste concurrentiel. Que ce soit en situation de monopole au BENIN ou sur le marché concurrentiel camerounais, les assurances ont des potentialités suffisantes pour participer à l'effort de développement économique.

Il faut cependant reconnaître que les assurances au BENIN doivent éprouver des difficultés particulières tenant à la situation de monopole, notamment la sélection des risques ne peut se faire de façon efficace. On peut également remarquer que la croissance de l'économie camerounaise est un puissant soutien au développement des assurances qui en retour pourront soutenir l'économie par les épargnes collectées.

L'objet du prochain chapitre est le soutien des assurances aux économies béninoise et camerounaise.

CHAPITRE III

LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES ECONOMIES

INTRODUCTION

L'une des plus grandes difficultés auxquelles se trouvent confrontées les économies africaines est celle de trouver des capitaux privés nationaux pour réaliser leurs investissements "surtout lorsqu'ils s'agit d'investir dans des secteurs où le rendement est à la fois modeste et différé"⁽¹⁾. La recherche d'une solution adéquate à ce manque de capitaux a conduit à des secteurs d'Etat dans certains pays, secteurs qui monopolisent certaines activités vitales surtout sources de capitaux sûrs comme les activités d'assurances. Les éléments permettant d'apprécier la participation des sociétés d'assurances au financement de l'économie nationale sont surtout ceux exigés pour la couverture des provisions techniques mais aussi la valeur ajoutée qui est la différence entre le chiffre d'affaires global (primes encaissées + produits financiers) et les charges (règlements de sinistres + augmentation des provisions techniques + achats de biens et services intermédiaires)⁽²⁾.

Notre analyse portera essentiellement sur la couverture des provisions techniques. Nous verrons dans une première section les forces et dans une seconde section les faiblesses de l'intervention des compagnies d'assurances, dans la dernière section nous parlerons des actions communes que peuvent entreprendre les marchés béninois et camerounais pour renforcer leur capacité de valorisation des primes dans le pays d'origine.

(1) KROMMENACKER (R.J.) *op. cit.* p.39

(2) Cette valeur ajoutée n'est véritablement pas un critère intéressant, car une compagnie réputée mauvaise payeuse va encaisser des primes importantes et régler peu de sinistres pour avoir une valeur ajoutée importante. Les sinistres non réparés, ce n'est pas bon pour la santé économique du pays.

SECTION 1

LES FORCES

La question qui peut être posée ici est celle de savoir s'il est possible de compter sur les compagnies d'assurances camerounaises et béninoise pour le développement de leurs pays respectifs. Si l'on considère que l'une des faiblesses des économies en développement est le manque d'épargne pour des investissements productifs, nous pouvons répondre par l'affirmative à cette question. Une réponse affirmative ne peut s'appuyer que sur les primes émises croissantes, les provisions techniques en progression continue, l'existence de règlementations faisant appel à l'appui des compagnies d'assurances pour l'effort de développement socio-économique.

Le tableau n° 1 du chapitre précédent qui montre l'évolution des primes émises et du P.I.B. montre une croissance des primes émises tant du côté béninois que du côté camerounais. Un premier élément permettant d'apprécier l'apport des assureurs dans le financement est le rapport primes acquises/primes émises. Il est flatteur de voir croître les primes émises mais il serait plus encourageant encore de voir un taux élevé de perception des primes car il serait très intéressant pour l'économie de voir ce taux croître d'une année à l'autre. Le tableau ci-après indique le taux de perception des primes au BENIN et au CAMEROUN de 1980 à 1984.

TABLEAU 1 : TAUX DE PERCEPTION DES PRIMES

ANNEE	BENIN		CAMEROUN	
	Primes acquises/primes émises en %	Progres- sion en %	Primes acquises/primes émise en %	Progres- sion en %
1980	66,46	-	93,96	-
1981	89,84	+ 35,17	92,68	- 0,013
1982	74,23	- 17,37	92,97	+ 0,003
1983	59,69	- 19,58	97,08	+ 0,044
1984	68,57	+ 14,87	96,07	- 0,010

Source : Construit à l'aide des informations contenues dans les états SONAR (pour le BENIN) et celles reçues à la Direction des Co et Finances Extérieures.
Sous-Direction des Assurances (CAMEROUN)

Le taux moyen annuel de perception des primes pour la période 1980-1984 est de 94,55 % pour le CAMEROUN contre 71,75 % au BENIN. Comment ces primes servent-elles aux économies des pays ? C'est essentiellement par la couverture des provisions techniques, lesquelles provisions ont évolué comme suit :

TABLEAU 2 : LES PROVISIONS TECHNIQUES EN MILLIONS DE FRANCS CFA

ANNEE	BENIN		CAMEROUN	
	Provisions techniques	Progres- sion en %	Provisions techniques	Progres- sion en %
1979	1 635,9	-	17 996,3	-
1980	2 364,4	+ 44,52	23 724,8	+ 31,83
1981	2 989,2	+ 26,43	29,658,9	+ 25,01
1982	3 752,05	+ 25,55	39,206,1	+ 32,19
1983	4 291,9	+ 14,38	46 043,2	+ 17,43
1984	4 391,2	+ 2,31	57 796,8	+ 25,52

Source : Construit à l'aide des informations des états financiers de la SONAR (BENIN) et celles recueillies à la Direction des Contrôles Economiques et des Finances Extérieures. Sous-Direction des Assurances (CAMEROUN)

Les provisions techniques étant des sommes cumulées d'une année à l'autre, une faible variation des primes se répercute sur la variation des provisions, une diminution des primes ne correspond pas toujours à une diminution des provisions techniques mais plutôt à un accroissement à taux décroissant. Du côté béninois comme du côté camerounais, les provisions techniques ont tantôt crû à taux croissant tantôt à taux décroissant, ce qui montre qu'il est difficile de faire une prévision quant à leur contribution à l'économie nationale.

C'est grâce à la couverture des provisions techniques que les assureurs peuvent honorer leurs engagements auprès de leurs clients. Au BENIN comme au CAMEROUN et même généralement dans la pratique des compagnies d'assurances les provisions techniques sont couvertes par certaines catégories d'actifs. On distingue généralement trois catégories (1) :

(1) Revue I.I.A. n° 9 La Coopération en matière d'assurance, Janvier 1980, P.25

1ère catégorie : Sans limitation

- Valeurs d'Etat ou jouissant de sa garantie
- l'immobilier
- les dépôts auprès des collectivités publiques
- les avances sur polices en assurance-vie
- les fonds en cautionnement au trésor

2ème catégorie : Avec limitation (50 % maximum)

- prêts hypothécaires
- titres cotés en bourse

3ème catégorie ou liquidités (maximum 40 % des provisions techniques)

- espèces en caisse et en banque
- primes à recevoir

Dans le détail, le BENIN autorise 40 % maximum des provisions techniques couvertes en liquidités et 50 % des placements dans l'immobilier autres actifs de 2ème catégorie, alors que le CAMEROUN limite les liquidités à 30 % de provisions techniques et la limitation de la 2nde catégorie est 20 % des placements. La couverture des provisions techniques s'est faite au CAMEROUN comme suit pour la période 1980-1984 : Tableau 3

TABLEAU 3 : COUVERTURE DES PROVISIONS TECHNIQUES AU CAMEROUN en M̄ DE F CFA

ANNEE	1980	1981	1982	1983	1984
1ère catégorie en M̄ de F CFA	5 032,9	8 898,8	13 574,3	15 592,0	20 345,0
Pourcentages des PT (%) *	21,21	30,01	34,62	33,86	35,20
2ème catégorie en M̄ de F CFA	938,3	645,7	1 118,7	1 253,7	1 665,8
Pourcentage des PT (%)	3,95	2,17	2,85	2,72	2,88
Liquidités en M̄ de F CFA	11 782,2	12 755,1	16 322,6	19 704,7	28 221,6
Pourcentage des PT (%)	49,66	43,01	41,64	42,80	48,83
Total de couverture (a)	17 753,4	22 299,6	31 015,6	36 550,4	50 232,4
Total des PT en M̄ de F CFA (b)	23 724,8	29 658,9	39 206,1	46 043,2	57 796,8
Pourcentage de couverture des PT (a) (%) (b)	74,83	75,19	79,11	79,39	86,92
Sous couverture (C) en M̄ de F CFA	5 971,4	7 359,3	8 190,5	9 492,8	7 564,4
Taux de sous couverture (%) (C) (b)	25,17	24,81	20,89	20,61	13,08

Source : Confectionné à partir des informations reçues à la Direction des Contrôles Economiques et des Finances Extérieures
Sous-Direction des Assurances.

* P T Provisions techniques

De ce tableau il ressort que les provisions techniques sont couvertes par les liquidités dans une forte proportion (45 % en moyenne), par des actifs de première catégorie dans une proportion moindre (30 % en moyenne) et des actifs de seconde catégorie dans une proportion très faible (2,90 % en moyenne). Il se dégage un taux de sous-couverture qui est en baisse. La forte proportion des liquidités explique le peu d'intérêt que les assureurs accordent aux deux premières catégories de couverture qui certainement ne leur procurent pas une grande rentabilité.

Dans les états financiers de la SONAR du BENIN nous n'avons pu trouver les éléments de couverture ^{par catégorie} catégoriels. Nous pouvons remarquer toutefois que les liquidités en banques constituent le poste le plus important du bilan comme l'indique le tableau 4 ci-après.

TABLEAU 4 : AVOIRS EN BANQUE DANS LE BILAN DE LA SONAR (BENIN) DE 1980 A 1984
EN MILLIONS DE FRANCS CFA

ANNEE	1980	1981	1982	1983	1984
Banque	2 544,07	2 626,01	2 794,63	3 038,50	3 484,15
Total du bilan	4 946,06	4 852,69	5 963,17	6 999,79	7 463,91
Pourcentage de banque dans l'actif (%)	51,43	54,11	46,86	43,40	46,68

Source : Construit à l'aide des états financiers de la SONAR

Les tableaux 3 et 4 montrent que c'est par leur contribution à la liquidité globale de l'économie que les assurances participent plus au financement de l'économie au BENIN et au CAMEROUN. Dans un bilan nous ne pouvons discriminer les actifs car les mêmes postes comprennent les actifs de couverture et les actifs appartenant à l'entreprise du fait des bénéfices réalisés sur les exercices précédents. Nous sommes alors obligés de faire une appréciation globale de la situation de la SONAR pour trouver son apport dans l'économie béninoise. Nous avons recherché dans les états financiers des éléments susceptibles de servir de couverture aux provisions techniques de la SONAR. C'est ce que nous présentons sur le tableau 5.

./.

TABLEAU 5 : ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'ETRE PRIS POUR ACTIFS DE COUVERTURE POUR LA SONAR
(BENIN) VALEUR EN MILLIONS DE F CFA

ANNEE	1980	1981	1982	1983	1984
Immeuble de rapport	99,63	159,55	140,14	135,82	134,77
Variation en %	-	60,14	- 12,16	- 3,08	- 0,77
Terrain non construit	1,67	23,37	56,77	59,60	59,60
Variation en %	-	1 299,40	142,91	4,98	00
Autres immobilisations *	103,20	327,77	530,51	548,58	552,23
Variation en %	-	217,60	61,85	3,40	0,66
Banque	2 544,07	2 626,01	2 794,63	3 038,50	3 484,15
Variation en %	-	3,22	6,42	8,72	14,66

Source : Construit à l'aide des états financiers de la SONAR

La grande masse de liquidité que les entreprises d'assurance déposent auprès des banques constitue un apport de taille pour réduire le déficit d'épargne dans les pays concernés.

Les compagnies d'assurances constituent des partenaires potentiels de l'Etat en ce qui concerne la souscription des obligations d'Etat et aussi des pouvoirs locaux et bons de trésor au CAMEROUN.

TABLEAU 6 : VALEURS D'ETAT ET EMPRUNTS PUBLICS EN MILLIONS DE F CFA

ANNEE	1980	1981	1982	1983	1984
Valeurs d'Etat	564,48	800,89	805,81	811,01	3 628,70
Variation en %	-	41,88	0,61	0,64	347,43
Emprunts publics	1 084,14	1 957,74	4 464,89	4 108,33	4 934,21
Variation en %	-	80,58	128,06	- 7,98	20,10

Sources : Direction des Contrôles Economiques et des Finances Extérieures Sous-Direction des Assurances.

* Immobilisations en cours, titres de participation, dépôts et cautionnements.

Par contre et comme le souligne le rapport d'activité de l'exercice 1984, les placements de la SONAR sont essentiellement répartis entre le secteur immobilier et les dépôts à terme bancaires. Ce que nous pouvons remarquer est que les compagnies d'assurances recherchent partout la sécurité et la rentabilité pour leurs placements. Or très souvent un placement sûr n'est pas forcément le plus rentable (c'est le cas des valeurs d'Etat). Le secteur immobilier offre des taux de rentabilité plus attrayants et les placements bancaires donnent un certain soulagement aux assureurs sans toutefois rencontrer leur entière approbation, ce qui explique les taux de sous-couverture observés au CAMEROUN. Les sommes qui représentent cette sous-couverture peuvent être placées dans des domaines plus rentables à l'étranger.

Les compagnies d'assurance ont donc les moyens pour garantir leur participation au financement de l'économie. Mais pour une plus grande efficacité de leur action, les assureurs ont besoin d'un climat favorable au niveau de l'économie nationale toute entière. Nous voulons examiner dans la section suivante les freins à l'effort des assureurs.

SECTION 2 LES FREINS A LA PARTICIPATION DES ASSURANCES AU FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

Malgré l'importance de l'épargne qu'elles collectent, nous relevons une faible participation des compagnies d'assurances dans le financement du développement économique. Elles ont des potentialités sous-exploitées :

Si au CAMEROUN la présence de plusieurs sociétés permet une couverture plus ou moins grande du territoire, il est à déplorer la faible couverture du territoire national béninois par la S.O.N.A.R. Les provinces de l'ATACORA (Nord-Ouest) et du MONO (Sud-Ouest) n'ont pas d'agences d'assurances, ce qui suppose que les éventuels clients sont appelés à se déplacer pour aller dans les autres provinces souscrire des polices d'assurances. Ce fait constitue déjà une entrave car le déplacement, pour atteindre une province où se trouve une agence de la S.O.N.A.R. peut être considéré comme un coût supplémentaire pour les assurables des provinces sous-couvertes. Chaque fois qu'un client potentiel du MONO ou de l'ATACORA refuse de faire le déplacement qui le conduira dans l'une des quatre villes (COTONOU, PORTO-NOVO, BOHICON et PARAKOU) desservies par les agences, c'est une prime en moins pour la compagnie nationale donc une épargne non sollicitée pour l'économie

nationale. Au CAMEROUN c'est grâce à l'A.MA.CAM. que la couverture du territoire paraît grande. Il y a cependant toujours des localités d'où il faut courir de grandes distances avant de rencontrer une agence d'une compagnie d'assurances. Cette sous-couverture du territoire national est la principale cause de l'ignorance de l'assurance par des populations qui pourraient très bien avoir des biens à protéger ou même leurs propres personnes à assurer.

A cette faiblesse au niveau de la collecte des primes vient s'ajouter la faible rémunération des placements des compagnies d'assurances. Les taux d'intérêt servis par les emprunteurs, parmi lesquels figure l'Etat, sont si peu encourageants que les compagnies préfèrent se lancer dans de la spéculation immobilière. La faiblesse des rémunérations entraîne une sous-couverture des provisions techniques. En réalité la sous-couverture est la manifestation des fuites de capitaux. A la recherche d'intérêt plus élevé certaines compagnies continuent de placer des sommes énormes dans des banques à l'étranger, ce qui leur garantit une rémunération plus grande de leurs fonds.

En dehors des faiblesses ci-dessus citées, nous avons le problème de la réassurance qui constitue une voie sûre de fuite de capitaux. Au CAMEROUN il existe la Caisse Nationale de Réassurance (C.N.R.) qui est chargée d'organiser un véritable marché d'assurances et accroître la capacité de rétention du marché. L'existence de la C.N.R. permet d'intégrer le marché camerounais dans le marché international de l'assurance et de la réassurance. Par le jeu des cessions et retro-cessions la C.N.R. contribue à redresser la balance des paiements de l'économie entière ainsi que le soulignent les deux tableaux ci-après.

TABEAU 7 : ELEMENTS DE LA BALANCE ASSURANCE-REASSURANCE DU CAMEROUN AVEC L'ETRANGER

TRANS- FERTS (ANNEE)	REASSURANCES CEDEES OU RETRO CEDEES A L' ETRANGER (1)	REASSURAN- CES ACCEPTTEES (2)	SOLDE BALANCE (1) - (2)	% CHIFFRE D'AFFAIRE GLOBAL	POUR MEMOIRE C.A. AN- NUEL DU MARCHE (EN MILLIARDS DE F CFA
1973	693 940 000		693 940 000	18,73 %	4,749
1974	336 339 000		336 339 000	6,50 %	5,770
1975	533 241 000	4 363 000	528 878 000	8,41 %	6,287
1976	491 683 000	14 857 000	476 826 000	6,15 %	7,757

Source : Revue I.I.A. n° 4 Le marché camerounais des Assurances Janvier 1977

TABEAU 8 : INCIDENCE DES OPERATIONS DE LA C.N.R. SUR CETTE BALANCE

ANNEE	TRANS- FERTS REASSURANCES CEDEES OU RE- TROCEDEES A L'ETRANGER (1)	REASSURAN- CES ACCEPTTEES (2)	SOLDE BALANCE (1) - (2)	% CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL	POUR MEMOIRE CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL DU C.N.R. (EN MILLIARDS DE F CFA)
1973	7 580 000		7 580 000	1,55 %	0,490
1974	16 817 000		16 817 000	1,66 %	1,148
1975	9 785 000	4 363 000	5 422 000	0,47 %	1,148
1976	29 080 000	14 857 000	14 223 000	1,15 %	1,230

Source : *Revue I.I.A. n04 le marché camerounais des Assurances Janvier 1977 P.12*

L'influence de la Caisse Nationale de Réassurance a donc contribué à améliorer la balance assurance/réassurance sur les quatre années 1973-1976. Seulement le problème se situe au niveau des taux de cessions des compagnies d'assurances locales à la C.N.R. La loi exige seulement 10 % des primes acquises. Les compagnies sont contraintes de satisfaire à cette obligation. Dès qu'elles remplissent la condition de cession légale de 10 %, les compagnies d'assurance préfèrent aller s'assurer à l'étranger sous prétexte que les taux de commissions servis par la C.N.R. sont beaucoup plus faibles que ceux de l'étranger. Donc un taux important de réassurance à l'étranger (difficile à évaluer) persiste sur le marché camerounais ce qui draine des primes à l'étranger si le marché national ne reçoit pas des cessions en retour.

Le problème paraît beaucoup plus complexe du côté béninois où une seule compagnie nationale, la S.O.N.A.R. a le monopole de l'assurance et de la réassurance. La seule capacité de rétention reconnue pour le marché béninois est la capacité de la S.O.N.A.R. Cela n'est pas pour le plus grand bien du marché béninois qui est obligé de recourir à un taux croissant à la réassurance à l'étranger, sans que des acceptations originaires de l'étranger viennent contrebalancer les cessions. Ainsi pour sauvegarder la société et les intérêts des assurés la S.O.N.A.R recourt de plus en plus à un fort taux de réassurance qui est passé à 50 % des primes brutes en 1984 contre 30 % l'exercice précédent⁽¹⁾. Un fort taux de réassurance

* Les montants figurant sur ces tableaux correspondent, bien sûr, aux soldes liquides transférés à l'étranger sous déduction des soldes reçus c'est-à-dire aux sorties nettes de devises.

(1) *Etats financiers de la S.O.N.A.R.*

constitue, nous l'avons dit, une fuite de capitaux, surtout lorsque le taux de participation aux sinistres reste faible⁽¹⁾.

Il faut donc chercher autant que possible à retenir les primes acquises sur le marché national. Au CAMEROUN cela paraît un peu plus aisé du fait de l'existence d'un marché comprenant plusieurs sociétés qui peuvent s'associer pour les opérations de co-assurance des risques importants, et aussi du fait de la présence d'une compagnie de réassurance. Que faire dans une situation de monopole comme c'est le cas au BENIN ? La réponse à cette question est l'objet de la dernière section.

SECTION 3

LA COOPERATION EN MATIERE D'ASSURANCE

Parler de coopération en matière d'assurance peut ne pas constituer une nouveauté. Des noms tels que la C.I.C.A., la CICARE, L'I.I.A., L'AFRICARE incarnent bien cette pratique. Mais nous voulons insister sur cette pratique et lui donner un autre volet qui à coup sûr contribuera au rayonnement de l'assurance en Afrique en général et au BENIN et au CAMEROUN en particulier. Il s'agit du bilatéralisme, volet jusqu'ici négligé dans la coopération en matière d'assurance.

Les assureurs sont convaincus que la solidarité qu'ils gèrent n'est fiable que par le grand nombre de personnes qu'elle unit. Mais la pratique encouragée sur le plan international est celle d'organisations régionales. Une coopération en assurance dans le souci d'augmenter la capacité de rétention des marchés concerne les opérations de coassurance et de réassurance. Afin de permettre aux primes collectées de servir au financement des économies africaines il y a des cessions légales aux sociétés multinationales de réassurance que sont la CICARE, L'AFRICARE. Mais pour améliorer la balance de l'assurance /réassurance au niveau national il serait intéressant qu'en retour ces multinationales retrocèdent une partie des primes reçues aux sociétés nationales (les risques que couvrent les primes ne sont pas les mêmes sur tous les marchés).

Pour l'exercice 1977-1978 l'AFRICARE a reçu plus de 5,2 Milliards de francs CFA provenant de 200 sociétés africaines de 32 pays dont tous les membres de la CICA. En retour elle a retrocédé à 21 sociétés africaines parmi lesquelles

(1) Un important sinistre en aviation a porté ce taux à 53 % en 1983.

une seule de pays membre de la CICA : la Caisse Nationale de Réassurance du CAMEROUN. Ce qui n'est pas de nature à arranger la situation de la balance assurance/réassurance dans tous les pays. C'est face à cette situation que nous pensons à la coassurance et à la réassurance entre les sociétés camerounaises et la société nationale d'assurance et de réassurance (S.O.N.A.R.) du BENIN.

A propos de la coassurance, il existe un important flux de marchandises et de personnes qui circulent entre le BENIN et le CAMEROUN et il y a des pertes qui s'enregistrent. Une organisation bilatérale entre les marchés béninois et camerounais pourrait proposer, aux hommes d'affaires, des polices d'assurance qui garantiraient une indemnisation en dehors de celle que pourrait donner la compagnie de transport en cas de pertes. C'est une organisation qui comme toute entreprise humaine pourrait connaître des débuts difficiles mais finira par avoir une grande crédibilité du fait des services rendus.

C'est surtout en matière de réassurance que cette coopération bilatérale peut pleinement jouer. En effet 50 % des primes brutes⁽¹⁾ de la S.O.N.A.R. pour l'exercice 1984 ont été cédés en réassurance à l'étranger. Parmi ces cessions il faut compter celles légales à la CICARE, l'AFRICARE et celles qui vont aux compagnies européennes qui n'attendent que les sinistres pour intervenir. Si les sinistres ne se produisent pas (les sinistres ne se produisent pas toujours) qui puissent entraîner l'appel aux assureurs étrangers, les primes cédées restent sans contrepartie pour l'économie nationale. Par contre une opération de réassurance avec cession et retrocession réciproques entre marchés béninois et camerounais pourrait permettre d'avoir une contrepartie même si les sinistres ne se réalisent pas à terme. Cette opération de réassurance pourrait s'établir aussi bien entre la S.O.N.A.R. et la C.N.R. qu'entre la S.O.N.A.R. et toute autre société de droit national camerounais pouvant pratiquer la réassurance.

A côté du multilatéralisme qui peut toujours être encouragé, il y a lieu de reconnaître les avantages liés au bilatéralisme en matière d'assurance. Ces avantages qui sont immédiats pourront à la longue produire les mêmes effets que le multilatéralisme.

(1) *Etats financiers de la SONAR 1984.*

CONCLUSION DU CHAPITRE

Les sociétés d'assurances au CAMEROUN et la SONAR au BENIN jouent un important rôle de collecteur d'épargne qu'elles redistribuent sous diverses formes au sein des économies camerounaise et béninoise. La volonté des assureurs de participer au développement économique peut se trouver contrariée par l'absence de projets pouvant garantir une certaine rentabilité, gage de solvabilité des compagnies. Les seuls placements sûrs sont les valeurs d'Etat rémunérés à des taux qui pourraient à la longue porter préjudice à la solvabilité des entreprises d'assurances. Cette faiblesse de rémunération explique la sous-couverture observée des provisions techniques, là où cela est possible.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Les assurances ont un rôle de plus en plus déterminant dans le développement économique, qu'il s'agisse d'une économie développée ou d'une économie en voie de développement. Des textes législatifs soutiennent l'action des compagnies d'assurances. Les assurances jouent un important rôle d'intermédiaire financier. Mais une bonne connaissance des produits de l'assurance par les populations béninoise et camerounaise est un préalable au plein développement des marchés, développement qui est lui aussi un préalable à la participation des assurances à la promotion économique. Le développement des marchés passe nécessairement par l'adaptation des produits aux besoins d'une clientèle actuelle et potentielle, laquelle clientèle grandit avec l'essor économique et l'élévation du niveau de vie.

Dans leur complémentarité avec les banques, les assurances alimentent les banques avec les primes collectées. Aussi chaque demandeur de crédit bancaire est un assurable potentiel. Le développement des opérations de tontines apporte aussi une ouverture aux opérations des assurances qui peuvent couvrir chaque membre de la tontine au cas où il meurt après avoir ramassé sa part de cotisation. Pour leur pleine participation au financement des économies béninoise et camerounaise, les assureurs doivent étendre leurs activités à tous les secteurs économiques. Les assurances auront beaucoup à gagner si elles réussissent à canaliser le peu d'épargne disponible vers les entreprises nationales pour renforcer la position économique des nations béninoise et camerounaise.

./.

CONCLUSION G E N E R A L E

Les assurances de par les textes qui régissent leurs placements, nous paraissent plus orientées vers des investissements publics que privés. Ya-t-il lieu de regretter cet état de chose ? Pour y répondre il faut voir ce que, dans les pays concernés, les administrations et le secteur public font des capitaux mis à leur disposition par les compagnies d'assurances.

Parmi les institutions financières, les sociétés d'assurance ont une situation un peu particulière, qui se définit par trois caractères :

- "Elles ne sont pas, comme les banques, des organismes dont la fonction essentielle est le crédit ; s'il leur arrive de pratiquer des opérations de crédit c'est à titre accessoire et leurs créances, admises dans une certaine mesure en représentation des réserves, ne constituent qu'une faible part de leurs placements...

- "La nature de leurs opérations les oblige à constituer un patrimoine en rapport avec leurs engagements qui sont très supérieurs au montant des primes qu'elles reçoivent.

- "Elles interviennent relativement peu dans le financement des investissements privés et, par contre, dans une proportion élevée dans le financement des investissements publics"⁽¹⁾.

Les assurances jouent ainsi le rôle d'investisseur institutionnel, rôle important "dans un monde où les besoins collectifs ne sont pas reconnus au même titre que les besoins individuels, où par conséquent, les moyens de financement (impôts ou emprunts) ne sont accordés qu'avec réticence et comme à regret"⁽²⁾. Grâce à ce rôle on peut dire que le développement de l'assurance, vu l'accumulation du capital qu'il implique, est susceptible d'apporter un début de solution au problème complexe du financement des investissements collectifs dans les pays en développement. Aussi la structure des économies en développement (comme celles du BENIN et du CAMEROUN) limite-t-elle le champ d'action des assureurs. En effet nos pays sont essentiellement agricoles, avec une agriculture de type traditionnel.

(1) DANGIBEAUD *op. cit.* p. 236

(2) *Idem*

Cette agriculture traditionnelle qui occupe près de 80 % de la population, ne manifeste apparemment aucun besoin d'un financement important. C'est donc une transformation du paysage économique des nations qui constitue un préalable à l'efficacité de l'intervention des assureurs dans le financement de l'économie.

Afin qu'elles puissent participer au financement du développement économique il faut que les assurances elles-mêmes se développent d'abord. Et c'est là que l'appel doit être réitéré aux assureurs pour une parfaite exploitation des marchés nationaux, déjà restreints :

en adaptant les produits aux besoins des populations,

en établissant des polices claires et dans un langage simple,

en étudiant la possibilité d'établir des polices d'assurances de groupes,

en étudiant la possibilité d'établir des polices d'assurances avec paiement des primes à tempérament, en vue d'offrir une certaine sécurité et d'aider les citoyens économiquement faibles.

Pour adapter l'assurance aux besoins des populations, il faut diversifier, les polices qui pourraient couvrir l'agriculture, l'élevage, les dépenses de funérailles et d'éducation. Il peut être établi une complémentarité entre les groupes de tontines et les compagnies d'assurances, ce qui permettrait d'élargir le champ des polices de groupes. Avant de financer l'agriculture, l'assurance doit commencer à couvrir les innovations dans le domaine agricole.

L'assurance ne jouera valablement son rôle d'investisseur institutionnel que si elle assume correctement le rôle de collecte d'épargne. Mais l'Africain ne souscrit généralement les contrats d'assurances que là où l'obligation lui en est faite. Il y a là de quoi encourager les pouvoirs publics à étendre l'obligation d'assurance dans plusieurs domaines.

Déjà au BENIN comme au CAMEROUN les importateurs sont tenus d'assurer leurs marchandises dans le pays d'accueil. Ainsi les marchandises sont reçues désormais FOB. (Free on Board) au lieu de CAF (Coût Assurance Fret). Il est toutefois déplorable que malgré les efforts des assureurs béninois et camerounais pour répondre à l'attente aussi bien des pouvoirs publics que des importateurs,

ces derniers (les importateurs) prennent une couverture minimale pour les importations auprès des compagnies locales et vont conclure des polices pour les garanties "différences de conditions" ou "tous risques" auprès des compagnies étrangères. Ce faisant ils contreviennent aux dispositions légales, engagent d'énormes dépenses en frais d'assurance sans pouvoir bénéficier toujours de contrepartie adaptée à la nature des risques auxquels sont exposées les marchandises, en même temps qu'ils participent à la fuite des capitaux.

L'obligation d'assurance peut bien s'étendre à la couverture des travaux de construction. Une police d'assurance pourrait être un préalable à l'obtention d'un permis de bâtir.

Faire participer les compagnies d'assurances au développement économique c'est créer une atmosphère saine d'investissement, créer davantage de possibilités d'investir tout en tenant grand compte des priorités nationales.

Nul ne saurait de nos jours méconnaître l'internationalité de la mutualité, donc de l'assurance ; c'est pourquoi une large coopération entre assureurs, tant sur le plan bilatéral que multilatéral, est une garantie au progrès des marchés.

Dans le secteur de l'assurance il faut valoriser la fonction commerciale par toutes les méthodes de création et de vente des produits. La valorisation de la fonction commerciale n'est possible qu'en situation de concurrence. Ce qui explique qu'au BURKINA FASO une compagnie privée d'assurances concurrence la compagnie d'Etat qui n'a que le monopole de l'assurance-vie. A Madagascar où le secteur reste un monopole d'Etat, deux sociétés d'Etat se font concurrence dans la vente des produits de l'assurance. Pour dynamiser son marché, le BENIN pourrait étudier la possibilité de choisir entre les deux formules ci-dessus à défaut de privatiser le secteur.

Nous terminerons en disant simplement que la survie de tout espoir de développement économique dépend de l'habilité des nations à canaliser leurs ressources dans les domaines qui conditionnent tout développement.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES

1. BARRE (R), Economie Politique, T2, Paris, PUF, 1970, 888 p.
2. BERR (C.J.) GROUDEL (H.) Droit des Assurances. Mementos Paris, Dalloz, 3ème édition 1981, 117 p.
3. BESSON (A.), Le Contrat d'Assurance, Paris, L.G.D.J. 1982, 870 p.
4. DANGIBEAUD (M.) L'assurance et la croissance économique
Thèse, Paris, L'ARGUS, 1964, 372 p.
5. DUBLIN (J) Les mutuelles de crédit
Paris, Nouveaux Horizons, 1974, 315 p.
6. KOZLOV (G.) Economie Politique : Le Socialisme,
(ouvrage collectif) Moscou, éditions du Progrès, 1977, 759 p.
7. KROMMENACKER (R.J.) Les Nations Unies et l'Assurance - Réassurance
Paris, L.G.D.J. 1975, 215 p.
8. LAMBERT (D.C.), Les économies du Tiers-Monde
Paris, Armand Colin, 1974, 411 p.
9. LAMBERT-FAIVRE (Y.), Droit des Assurances
Paris, Dalloz, 3ème édition 1973, 541 p.
10. LOUBERGE (H.) Economie et Finance de l'assurance et de la Réassurance,
Paris, Dalloz, 1981, 315 p.
11. MARCHAL (J.), LECAILLON (J.), Analyse Monétaire, Paris, Cujas 1971, 556p.
12. MILLIKAN (M.F) et HAPGOOD (D.), La Moisson Difficile
Paris, Tendances Actuelles, 1970, 315 p.
13. RICHARD (P.J.), Histoire des Institutions d'Assurances en FRANCE,
Paris, L'ARGUS, 1956, 333 p.
14. SAMUELSON (P.), L'Economie T2
Paris, Armand Colin, 1973, 636 p.
15. SMITH (A.), Recherche sur la nature et les causes de la richesse des Nations
Paris, Gallimard, 1976, 445 p.

II. MEMOIRES ET THESES

1. Mme KAMDEM née YIMKO (M-L), L'Assurance et le Financement de l'Economie :
Le cas du CAMEROUN
Mémoire de DESA Yaoundé 1986, 28 p.
2. MBOUDOU (A.M.), Le Financement du développement au CAMEROUN, Thèse,
Yaoundé, 1982
3. TIMAMO (S.E.), La Politique d'investissement des intermédiaires
financiers non bancaires dans l'économie camerounaise,
Mémoire, Yaoundé, 1985, 65 p.
4. ZOUNGRANA (A.), La Promotion de l'Assurance-vie au BURKINA FASO :
Problèmes et Perspectives de développement,
Mémoire de DESA, Yaoundé, 1986, 43 p.

III. REVUES ET AUTRES DOCUMENTS

Document de la 9ème Conférence des Assurances Africaines
ADDIS-ABEBA, 1982, 143 p.

Revue I.I.A.

n° 3 et n°4 Une assurance automobile plus compatible avec le développement.
spécial Yaoundé 1979, 43 p.

n°4 Le marché camerounais des assurances
Yaoundé 1977, 40 p.

n° 9 La Coopération en matière d'assurance
Yaoundé 1980, 50 p.

Journal de l'économie Africaine 1975

Documents de séminaire SONAR
Cotonou 1985

Cameroon Tribune n° 3406 du 24 Octobre 1985

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
<u>AVANT-PROPOS</u>	1
<u>INTRODUCTION GENERALE</u>	4
<u>PREMIERE PARTIE</u> =====	7
<u>LES ASSURANCES DANS L'ACTIVITE ECONOMIQUE : Théorie et Pratique.....</u>	8
<u>CHAPITRE PREMIER : ASSURANCES : DEFINITIONS ET CARACTERES.....</u>	10
<u>INTRODUCTION</u>	10
<u>SECTION 1</u> DEFINTIONS ET CLASSIFICATIONS	10
<u>PARAGRAPHE 1</u> DEFINITIONS	11
<u>PARAGRAPHE 2</u> CLASSIFICATIONS	12
A. Classification selon les contrats de police d'assurance	12
1. Les assurances de dommages	12
a. Les assurances de choses	12
b. Les assurances de responsabilité	13
2. Les assurances de personnes.....	13
B. Classification fonctionnelle des assurances.....	13
1. Selon la nature du risque	14
2. Selon l'objet de l'assurance	14
a. La fonction de répartition	14
b. La fonction de capitalisation	15

	<u>Pages</u>
<u>PARAGRAPHE 3</u> L'ASSURANCE : MOYEN DE CREDIT	38
<u>PARAGRAPHE 4</u> LES ASSURANCES ET L'INTERMEDIATION FINANCIERE.....	38
<u>SECTION 3</u> L'ASSURANCE ET LE CONTROLE DE L'ETAT.....	40
<u>PARAGRAPHE 1</u> LE CONTROLE JURIDIQUE	40
<u>PARAGRAPHE 2</u> LE CONTROLE TECHNIQUE ET FINANCIER	41
<u>CONCLUSION DU CHAPITRE</u>	42
<u>CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE</u>	43
 DEUXIEME PARTIE =====	
<u>LES ASSURANCES DANS LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE : Rôle et Modalités Pratiques</u>	45
<u>INTRODUCTION</u>	46
<u>CHAPITRE PREMIER : L'ASSURANCE ET LES AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES..</u>	47
<u>SECTION 1</u> L'ASSURANCE ET LES BANQUES	47
<u>SECTION 2</u> L'ASSURANCE ET LA PREVOYANCE SOCIALE.....	49
<u>SECTION 3</u> L'ASSURANCE ET LA TONTINE.....	52
<u>CONCLUSION</u>	55
<u>CHAPITRE II : LES ASSURANCES AU BENIN ET AU CAMEROUN</u>	56
<u>INTRODUCTION</u>	56
<u>PRELIMINAIRE : EVOLUTION COMPAREE DES MARCHES BENINOIS ET CAMEROUNAIS ET L'ASSURANCE</u>	56
1. Avant les Indépendances	56

	<u>Pages</u>
2. Après les Indépendances	57
<u>SECTION 1</u> LES OBJECTIFS	59
<u>PARAGRAPHE 1</u> LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET L'ECONOMIE	59
<u>PARAGRAPHE 2</u> LA GESTION TECHNIQUE ET FINANCIERE.....	62
<u>PARAGRAPHE 3</u> AMELIORATION DE LA GESTION	63
<u>SECTION 2</u> LES ATOUTS	64
<u>PARAGRAPHE 1</u> UNE SITUATION DE MONOPOLE AU BENIN	64
<u>PARAGRAPHE 2</u> LE PROFIT : CRITERE D'EFFICACITE DANS LE MARCHE CONCURRENTIEL CAMEROUNAIS	65
<u>CONCLUSION DU CHAPITRE</u>	68
<u>CHAPITRE III : LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES ECONOMIES</u>	69
<u>INTRODUCTION</u>	69
<u>SECTION 1</u> LES FORCES	70
<u>SECTION 2</u> LES FREINS A LA PARTICIPATION DES ASSURANCES AU FINANCEMENT DE L'ECONOMIE	76
<u>SECTION 3</u> LA COOPERATION EN MATIERE D'ASSURANCE	79
<u>CONCLUSION DU CHAPITRE</u>	81
<u>CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE</u>	82
<u>CONCLUSION GENERALE</u>	83
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	86